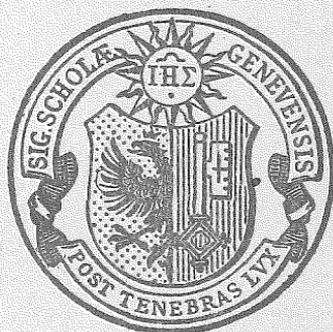


UNIVERSITÉ DE GENÈVE  
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1935-36

Ouverture : 15 Octobre 1935 — Clôture : 22 Mars 1936

Les cours commencent le Vendredi 25 Octobre 1935

---

2<sup>me</sup> ÉDITION

---

GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 21

—  
1935

**PRIX : 1 FRANC.**

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences . . . . .	3
Faculté des Lettres. . . . .	25
Faculté des Sciences Economiques et Sociales . . . . .	45
Institut des Hautes Etudes Commerciales . . . . .	60
Faculté de Droit. . . . .	64
Faculté de Médecine . . . . .	73
Institut Dentaire . . . . .	88
Faculté de Théologie . . . . .	93
Institut universitaire de hautes études internationales . . . . .	99
<hr/>	
Prix universitaires . . . . .	101
Fonds universitaires . . . . .	115
Renseignements généraux . . . . .	117
Caisse d'assurance. . . . .	120
Adresses de MM. les Professeurs et Privat-Docents . . . . .	124

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours — sauf le jeudi — de 9 à 11 heures du matin.

Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le samedi, de 9 à 11 heures seulement.

**N.-B.** — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues séparément pour chaque Faculté, aux jours et heures indiqués dans les avis affichés à l'Université.

Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux de médecine (médecins, dentistes et pharmaciens), s'adresser au Dr E. Thomas (Florissant, 4, lundi, mercredi et samedi, de 14 à 15 h.), président du siège d'examen de Genève.

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



## PROGRAMME DES COURS

DU

### SEMESTRE D'HIVER 1935-36

Ouverture : 15 Octobre 1935 — Clôture : 22 Mars 1936

Les cours commencent le Vendredi 25 Octobre 1935

2<sup>me</sup> ÉDITION

GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 21

1935

PRIX : 1 FRANC.

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'HIVER 1935-36

Les examens auront lieu du 15 au 24 octobre 1935.

Les cours commencent le vendredi 25 octobre 1935; ils sont interrompus du 23 décembre au 4 janvier inclusivement.

Le Bureau du Sénat est composé, pour la période prenant fin le 15 juillet 1936, de :

MM. Albert RICHARD, Recteur ;  
William-E. RAPPARD, Vice-Recteur ;  
Paul-E. MARTIN, Secrétaire du Sénat ;

et de

MM. Georges TIERCY, Doyen de la Faculté des Sciences ;  
André OLTRAMARE, Doyen de la Faculté des Lettres ;  
Antony BABEL, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;  
Paul LOGOZ, Doyen de la Faculté de Droit ;  
Eugène BUJARD, Doyen de la Faculté de Médecine ;  
Auguste GAMPERT, Doyen de la Faculté de Théologie

## FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Georges TIERCY, Doyen.

	Salle
M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 10 à 12 heures.	20.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie</i> (complément du cours ci-dessus).	2 h.
Lundi, à 8 heures, et mercredi, à 16 heures.	20.
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Géométrie infinitésimale.</i> — Chapitres choisis.	2 h.
Vendredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Séminaire de mathématiques.</i> — Questions d'enseignement.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	20.
M. Rolin Wavre, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Jeudi, à 9 h. ; vendredi et samedi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Vendredi, à 14 h. et à 15 heures.	20.
<i>Cours de mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Jeudi, à 8 h. ; vendredi et samedi, à 9 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Jeudi, à 17 h. et à 18 heures.	20.
M. Dmitry Mirimanoff, prof. ord.	
<i>Calcul des probabilités.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	20.
<i>Conférences d'analyse supérieure.</i> — Théorie des fonctions analytiques.	2 h.
Lundi et mardi, à 16 heures.	20.

	Salle
<b>M. Georges Tiercy, prof. ord.</b>	
<i>Astronomie générale.</i>	3 h.
Mardi, à 8 h. ; mercredi, à 8 et à 9 heures.	20.
<i>Météorologie dynamique.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	20.
<i>Thermodynamique stellaire.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	20.
 <b>M. Jean Weigle, prof. ord.</b>	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Vendredi et samedi, à 9 et à 10 heures.	44.
<i>Chapitres choisis de physique moderne (pour étudiants avancés seulement).</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	44.
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>	3 h.
Jeudi, de 8 à 11 heures ; jeudi et vendredi, de 14 à 17 heures.	Lab. sous-sol.
<i>Laboratoire intermédiaire. — Une journée.</i>	
<i>Laboratoire intermédiaire. — Cinq demi-journées.</i>	
<i>Laboratoire de recherches. — Tous les jours.</i>	
[S'adresser au professeur.]	
<i>Problèmes numériques de physique (avec la collaboration du chef de travaux de physique expérimentale).</i>	1 h.
Mardi, à 8 heures.	44.
<i>Colloque de physique (avec M. le prof. Stueckelberg et le chef de travaux de physique expérimentale).</i>	2 h.
Tous les quinze jours (jours et heures à fixer).	44.
<i>Conférence d'électricité appliquée.</i>	
La conférence sera donnée par M. <b>Paul Rossier</b> , privat-docent.	1 h.
(Jour et heure à fixer).	
<i>Laboratoire d'électricité appliquée.</i>	
Les exercices auront lieu dans le laboratoire de l'E. A. M. <sup>1</sup> , sous la direction de M. <b>Paul Rossier</b> , privat-docent, et sous le contrôle du doyen de la section d'électro-technique.	
(Une demi-journée).	

<sup>1</sup> Ecole des Arts et Métiers.

	Salle
<b>M. Ernest-C.-G. Stueckelberg, prof. extr.</b>	
<i>Mécanique des corps déformables (électricité, hydrodynamique).</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	20.
<i>Exercices sur la mécanique des corps déformables.</i>	2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures.	44.
<i>Théorie relativiste des Quanta.</i>	2 h.
Jeudi et vendredi, à 16 heures.	20.
<i>Colloque de physique (avec le professeur et le chef de travaux de physique expérimentale).</i>	2 h.
Tous les quinze jours (jours et heures à fixer).	44.
 <b>M. Kurt-H. Meyer, prof. ord.</b>	
<i>Chimie inorganique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 14 h.	
Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre.	
<i>Colloquium sur les progrès récents en chimie.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement).	
<i>Travaux dans le Laboratoire de chimie inorganique, organique, pharmaceutique et analytique.</i>	
Directeur, M. le prof. Kurt-H. MEYER, avec M. P. WENGER, prof. ord., directeur-adjoint pour la section de chimie analytique, et M. E. CHERBULIEZ, prof. extr.	
a) <i>Grand Laboratoire</i> : Préparations, analyses, recherches. — Tous les jours.	Ec. de Chimie.
b) <i>Laboratoire intermédiaire</i> pour étudiants en médecine. Deux demi-journées.	Ec. de Chimie.
c) <i>Laboratoire intermédiaire</i> pour chimistes, pharmaciens et étudiants en sciences.	
Quatre demi-journées.	Ec. de Chimie.
[S'adr. au professeur].	
 <b>M. Paul Wenger, prof. ord.</b>	
<i>Chimie analytique</i> : gravimétrie des anions.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S. <sup>1</sup>
<i>Traitement des minerais.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.

<sup>1</sup> Amphithéâtre de Chimie spéciale.

- Essais par voie sèche* (cours pratique). 2 h.  
Jeudi, de 9 à 11 heures. Ec. de Chimie s. 7.
- Travaux de recherches en chimie analytique.* — Tous les jours.  
Inscriptions au laboratoire de chimie inorganique, organique, pharmaceutique et analytique (voir plus haut).
- M. **Emile Cherbuliez**, prof. extr.  
*Chimie pharmaceutique et toxicologique.* 3 h.  
Lundi, mardi, et mercredi, à 8 h. Ec. de Chimie. A.C.S.
- Compléments de chimie organique* : série aromatique. 2 h.  
Mardi, de 17 à 19 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.
- Travaux de recherches.* — Tous les jours.  
Inscriptions au laboratoire de chimie inorganique, organique, pharmaceutique et analytique (voir plus haut).
- M. **Emile Briner**, prof. ord.  
*Chimie théorique* (Chimie physique). Cours général. 2 h.  
Vendredi et samedi, à 11 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.<sup>1</sup>
- Chimie technique.* — Matières premières et produits intermédiaires de l'industrie organique. 1 h.  
Lundi, à 18 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.
- Métallurgie du fer et électrométallurgie.* 1 h.  
Mercredi, à 18 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.
- Problèmes numériques de chimie physique et de chimie technique* (avec la collaboration de MM. les chefs de travaux de chimie technique et de chimie théorique). 1 h.  
Mardi, à 18 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.
- Pour les conférences et les exercices pratiques d'électricité appliquée, voir le programme de physique expérimentale.
- Laboratoire de chimie technique et d'électrochimie.*  
I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques et d'électrochimie.  
II. Travaux de recherches.  
Tous les jours [s'adresser au professeur]. Ecole de Chimie.  
Lab. chim. techn. théor. et d'électrochimie.

<sup>1</sup> Amphithéâtre de Chimie spéciale.

- Laboratoire de chimie théorique* (chimie physique).  
I. Exercices pratiques de chimie physique.  
(Une demi-journée par semaine).  
II. Laboratoire intermédiaire.  
III. Travaux de recherches.  
Tous les jours [s'adresser au professeur]. Ecole de Chimie.  
Lab. chim. techn. théor. et d'électrochimie.
- M. **Léon-W. Collet**, prof. ord.  
*Géologie générale et géographie physique.* 2 h.  
Mardi, de 17 à 19 heures. A.I.H.<sup>1</sup>
- Géologie de la Suisse.* 2 h.  
Jeudi, de 17 à 19 heures. A.I.H.
- Paléontologie des invertébrés.* 1 h.  
Jeudi, à 9 heures. A.I.H.
- Répétitoire de paléontologie.* 1 h.  
Deux fois par mois, le jeudi, de 10 à 12 h. Lab. de Géol.
- Exercices pratiques de géologie.* 3 h.  
Lundi et mardi, de 14 à 17 heures. Lab. de Géol.
- Laboratoire partiel.*  
Cinq demi-journées Lab. de Géol.
- Laboratoire complet.*  
Tous les jours, de 8 à 12 h. et de 14 à 17 heures, sauf le samedi. Lab. de Géol.
- Colloquium géologique.*  
Deux fois par mois, le jeudi, à 20 h. 30. Lab. de Géol.
- M. **Marcel Gysin**, prof. extr.  
*Minéralogie* (Cristallographie). 3 h.  
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures. A.I.H.
- Gîtes métallifères II.* 1 h.  
Lundi, à 17 heures. A.I.H.
- Pétrographie* (roches éruptives). 1 h.  
Mercredi, à 17 heures. A.I.H.
- Exercices pratiques de minéralogie* (compl<sup>ts</sup> du cours) 3 h.  
Jeudi, de 14 à 17 heures. Lab. Min.<sup>2</sup>
- Laboratoire intermédiaire* (deux demi-journées et cinq demi-journées) et *Laboratoire de recherches.*

<sup>1</sup> Amphithéâtre du Bâtiment de l'Hygiène, quai de l'Ecole-de-Médecine.

<sup>2</sup> Quai de l'Ecole-de-Médecine.

<b>M. Emile Guyénot, prof. ord.</b>		
<i>Zoologie générale.</i>	5 h.	
Lundi, à 10 h. ; mardi et mercredi, à 9 et à 10 h.		30.
<i>Zoologie descriptive.</i>	1 h.	
Lundi, à 9 heures.		Inst. de Zool. s. 7.
INSTITUT DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE		
<i>Exercices pratiques de zoologie</i> (complément du cours).	3 h.	
Mercredi, à 14 h., ou samedi, à 14 heures.		10.
<i>Grand Laboratoire.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.		7.
STATION DE ZOOLOGIE EXPÉRIMENTALE (Route de Malagnou, 154)		
<i>Exercices pratiques de génétique.</i>	3 h.	
Mardi, à 14 heures, ou jeudi, à 9 heures.		
<i>Laboratoire intermédiaire de technique biologique expérimentale.</i>	3 h.	
(Jours et heures à fixer).		
<i>Laboratoire de recherches.</i>		
Tous les jours.		
 <b>M. Emile André, prof. hon.</b>		
<i>Zoologie lacustre</i> (avec exercices pratiques sur le lac).	4 h.	
Mardi, à 17 heures.		17.
<i>Travaux pratiques</i> [s'adresser au professeur].		Lab. de Zool. lacustre. <sup>1</sup>
 <b>M. Fernand Chodat, prof. ord.</b>		
<i>Physiologie et morphologie des plantes ; biologie des Thallophytes.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 h.		30.
<i>Ferments.</i>	1 h.	
Vendredi, à 18 heures.		Inst. de Botanique générale.
<i>Bactériologie et Fermentation appliquée : Organismes, méthodes.</i>	1 h.	
Jeudi, à 8 heures.		Inst. de Botanique générale.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.	
Mercredi ou samedi, de 14 à 17 h.		Inst. de Botanique générale.
<i>Grand laboratoire de botanique et de microscopie.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.		Inst. de Botanique générale.

<sup>1</sup> Rue de l'École-de-Médecine (Institut de Médecine légale).

<i>Grand laboratoire de microbiologie et de fermentations.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi après-midi. Inst. de Botanique générale.		
<i>Laboratoire intermédiaire de microbiologie générale, bactériologie et fermentations</i> (programme pour pharmaciens et programme pour ingénieurs-chimistes).		
	4 demi-journées par semaine.	
Vendredi et samedi. Inst. de Botanique générale.		
<i>Travaux de recherches.</i>		
[S'adresser au professeur.]		
 <b>M. B. P. Georges Hochreutiner, prof. extr.</b>		
<i>Conférence de botanique systématique.</i>	1 h.	
Lundi, à 17 heures.		Conservatoire de Bot., rue de Lausanne, 192.
<i>Exercices pratiques de systématique.</i>		
(Au semestre d'été).		
<i>Travaux de recherches.</i>		Inst. de Bot. systématique.
Tous les jours, sauf le lundi.		Conserv. et Jardin botan. <sup>1</sup>
[S'adresser au professeur]. Herbarium Boissier.		
 <b>M. Alfred Lendner, prof. ord.</b>		
<i>Pharmacognosie et pharmacie.</i>	4 h.	
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 17 heures.		Lab. de Pharmacogn. <sup>2</sup>
<i>Travaux pratiques de pharmacognosie et de microscopie des drogues.</i>		
	3 h.	
Samedi, de 9 à 12 heures.		Lab. de Pharmacogn.
<i>Travaux pratiques de microscopie des substances alimentaires et leurs falsifications.</i>		
	3 h.	
Mercredi, de 9 à 12 heures.		Lab. de Pharmacogn.
<i>Visites de fabriques de produits pharmaceutiques.</i>		
(A organiser au cours du semestre.)		
<i>Consultation du Droguier</i> par MM. les étudiants en pharmacie.		
Tous les jours [s'adresser au professeur].		
<b>X.</b>		
<i>Pharmacie galénique.</i>		
<b>X.</b>		
<i>Principes actifs des médicaments et des poisons.</i>		

<sup>1</sup> Rue de Lausanne, 192.

<sup>2</sup> Boul. du Pont-d'Arvo, 35

- M. Eugène Pittard**, prof. ord.  
*Anthropologie générale.*  
 Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes. 2 h.  
 Lundi et mardi, à 18 heures. 30.  
 Morphologie comparative: Les races et les milieux. Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race et du milieu. 1 h.  
 Mercredi, à 18 heures. 30.  
*Conférence.* 1 h.  
 Mercredi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie.<sup>1</sup>  
*Répétitoire du cours.* 1 h.  
 Jeudi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie.  
*Exercices pratiques.* 3 h.  
 Mardi, de 14 à 17 heures. Labor. d'Anthropol.  
*Travaux de recherches.*  
 Tous les jours [s'adresser au professeur.] Labor. d'Anthropol.  
*Excursions* (à organiser au cours du semestre).
- M. Edouard Claparède**, prof. ord.  
*Psychologie expérimentale.* — Cours général. 2 h.  
 Mardi et mercredi, à 11 heures. 30.  
*Conférence.* — Le langage et les aphasies; le problème des localisations cérébrales. 1 h.  
 Vendredi, à 15 heures. Lab. de Psychologie.<sup>2</sup>  
*Exercices pratiques* (complément du cours): Psychométrie, les sensations, etc. 3 h.  
 Vendredi, de 9 à 12 heures. Lab. de Psychologie.  
*Laboratoire intermédiaire.*  
 Une demi-journée, Mercredi après-midi. Lab. de Psych.  
*Recherches spéciales.*  
 Tous les jours. Lab. de Psychologie.
- M. Jean Piaget**, prof. extr.  
*Histoire de la pensée scientifique.* — Quelques problèmes relatifs à l'histoire des mathématiques. 1 h.  
 Mercredi, à 9 heures. 47.  
*Conférence.* 1 h.  
 Mercredi, à 10 heures. 57.

<sup>1</sup> Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

<sup>2</sup> Rue des Maraîchers, 44.

- M. Edouard A. Paréjas**, chargé de cours.  
*Géologie spéciale.* — Les éléments organiques des roches sédimentaires. — Micropaléontologie. 1 h.  
 Vendredi, à 17 heures. A.I.H.<sup>1</sup>
- M. Charles Valencien**, chargé de cours.  
*Analyse des denrées alimentaires.* 2 h.  
 Lundi, de 14 à 16 heures. Labor. cant. Institut d'hyg.

CONFÉRENCES DE SCIENCES MATHÉMATIQUES  
 par des savants étrangers. ■

Au début du semestre d'hiver, colloque sur quelques questions de *géométrie et de topologie* avec la collaboration de M. E. Cartan, membre de l'Institut, prof. à la Sorbonne et de MM. P. Alexandroff, prof. à l'Université de Moscou; G. Bouligand, prof. à l'Université de Poitiers; C. Ehresmann, Dr ès sc.; P. Finsler, prof. à l'Université de Zurich; P. Heegaard, prof. à l'Université d'Oslo; H. Hopf, prof. à l'École Polytechnique fédérale; B. Kaufmann, Dr ès sc.; B. de Kerékjártó, prof. à l'Université de Szeged; C. Kuratowski, prof. à l'Université de Varsovie; K. Menger, prof. à l'Université de Vienne; J. Nielsen, prof. à l'Université de Copenhague; G. de Rham, privat-docent à l'Université de Lausanne; H. Seifert, prof. à l'Université de Leipzig; W. Threlfall, prof. à l'Université de Dresden; A. Weil, chargé de cours à l'Université de Strasbourg.  
 (Voir les programmes détaillés).

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- M. Jean-G. Baer**, Dr ès sc.  
*Les helminthes des animaux domestiques* (2<sup>me</sup> partie). 1 h.  
 Vendredi, à 18 heures. 17.
- M. Charles G. Boissonnas**, Dr ès sc.  
*Thermodynamique.* 1 h.  
 Lundi, à 18 h. Ec. de Chimie P.A.
- M<sup>lle</sup> Maria Castellani**, Dr ès sc.  
*Mathématiques actuarielles; chapitres choisis.*  
 (Jour et heure à fixer).

<sup>1</sup> Bâtiment de l'hygiène.

M. <b>André Chaix</b> , D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Géographie physique. — Etude de l'Amérique.</i>	1 h.	
Mercredi, à 17 heures.		17.
M. <b>Chevel Cimerman</b> , D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Les bases théoriques de la chimie analytique.</i>	1 h.	
Lundi, à 14 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S. <sup>1</sup>
M. <b>Alfred Georg</b> , D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Chimie des alcaloïdes.</i>	1 h.	
Mardi, à 14 heures.		Ec. de Chimie. P.A. <sup>2</sup>
<i>Chimie des sucres.</i>	1 h.	
Mercredi, à 14 heures.		Ec. de Chimie. P.A.
M. <b>Grégoire Gutzeit</b> , D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Complexes internes et analyse qualitative à la touche.</i>	1 h.	
Vendredi, à 18 heures.		Ec. de Chimie. P.A.
<i>Méthodes d'examen des minerais en vue de leur concentration.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		Ec. de Chimie. P.A.
M. <b>Hugo Heinis</b> , D <sup>r</sup> phil.		
<i>La formation professionnelle.</i>	1 h.	
Lundi, à 16 heures.		46.
M. <b>Henri Lagotala</b> , D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Géologie minière.</i>	1 h.	
Mercredi, à 16 heures.		Lab. Géol. Inst. Hyg.
<i>Prospection du pétrole.</i>	1 h.	
Mercredi, à 17 heures.		Lab. Géol. Inst. Hyg.
M. <b>Fernand Lévy</b> , D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Statique appliquée.</i>	1 h.	
Vendredi, à 16 heures.		44.
M. <b>Augustin Lombard</b> , D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Géologie appliquée I.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		Lab. Géol.
<i>Géographie physique. — Le lac Léman, sa formation et son hydrographie II.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		Lab. Géol.
M. <b>Jean-Philippe Lugrin</b> , D <sup>r</sup> ès sc., ing. chim.		
<i>Organisation rationnelle des entreprises (1<sup>re</sup> partie).</i>	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		17.

<sup>1</sup> Ecole de Chimie, Amphithéâtre de Chimie spéciale.  
Ecole de Chimie, Petit Amphithéâtre.

M. <b>Richard Meili</b> , D <sup>r</sup> phil.		
<i>Le travail intellectuel, ses formes et ses conditions.</i>	1 h.	
Lundi, à 14 heures.		Inst. des Sc. de l'Éduc. <sup>1</sup>
M. <b>Marcel Minod</b> , D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Les points de vue généraux dans les sciences physiques et naturelles.</i>	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		45.
<i>Organographie des plantes actuelles et des plantes fossiles.</i>	1 h.	
Mardi, à 17 heures.		Inst. de Bot. générale. Salle des trav. prat.
<i>Botanique industrielle et grandes cultures.</i>	1 h.	
Vendredi, à 17 heures.		Inst. de Bot. générale. Salle des trav. prat.
<i>Pathologie végétale.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		Inst. de Bot. générale. Salle des trav. prat.
M. <b>Henri-Charles Paillard</b> , D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Répertoire de chimie organique technique.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		Ec. de Chimie P.A.
<i>Applications de la catalyse à la chimie organique technique.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		Ec. de Chimie P.A.
M. <b>Jean-Jacques Pittard</b> , D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Les alluvions. — Constitution, prospection, exploitation.</i>		
(Jour et heure à fixer.)		
M. <b>Paul Rossier</b> , D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Conférence d'électricité appliquée.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer, voir page 4).		44.
M. <b>Hugo Saini</b> , D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Radioactivité.</i>	1 h.	
Samedi, à 11 heures.		44.
M. <b>Léon Schamès</b> , D <sup>r</sup> phil.		
<i>Equation d'état thermique.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		44.
M. <b>Bernard-Pierre Susz</b> , D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Spectrochimie.</i>	1 h.	
Vendredi, à 18 heures.		Ec. de Chimie P.A.
M. <b>Charles-H. Wakker</b> , D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>L'électrolyse ignée, fabrication des métaux légers.</i>	1 h.	
Vendredi, à 17 heures.		Ec. de Chimie P.A.

<sup>1</sup> Rue des Maraichers, 44.

M <sup>lle</sup> Ida Welt, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Histoire de la chimie.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	17.
<i>Chapitres choisis de biochimie.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	17.
M. Fernand Wyss-Chodat, D <sup>r</sup> ès sc. et D <sup>r</sup> méd.	
<i>Les vitamines.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer).	Inst. de Botanique générale.

**Etablissements publics**

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la  
Faculté des Sciences :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le *Muséum d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du directeur, M. Pierre Revilliod, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du directeur, M. le professeur B. P. G. Hochreutiner.

Le *Musée d'ethnographie*, avec l'autorisation du conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

**Conditions d'admission.**

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

**Organisation des Etudes.**

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades et diplômes ci-après :

- Licence ès sciences mathématiques.
- Licence ès sciences physiques.
- Licence ès sciences physiques et chimiques.
- Licence ès sciences géologiques et minéralogiques.
- Licence ès sciences naturelles.
- Licence ès sciences biologiques (Mention A).
- Licence ès sciences biologiques (Mention B).
- Doctorat ès sciences mathématiques.
- Doctorat ès sciences physiques.
- Doctorat ès sciences chimiques.
- Doctorat ès sciences géologiques et minéralogiques.
- Doctorat ès sciences naturelles.
- Doctorat ès sciences biologiques.
- Doctorat ès sciences anthropologiques.
- Doctorat ès sciences psychologiques.
- Doctorat en pharmacie.
- Diplôme d'ingénieur-chimiste.
- Diplôme de pharmacien.

Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

En outre, elle donne l'enseignement scientifique théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés<sup>1</sup> des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

Pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, consulter les plans d'études de la Faculté de médecine.

**Énumération des Examens de Grades et de Diplômes<sup>2</sup>**

a) **Licence ès sciences mathématiques.**

L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'algèbre et la géométrie. — 2. Le calcul différentiel et intégral. — 3. L'analyse supérieure et le calcul des probabilités. — 4. La mécanique rationnelle. — 5. L'astronomie et la météorologie. — 6. L'une des branches suivantes au choix du candidat : la physique expérimentale ou la physique théorique (physique mathématique) (programme spécial).

I. Epreuves orales sur l'ensemble des branches.

II. Epreuves écrites : branches 1, 2, 4, 5.

<sup>1</sup> Voir brochures « Licences et doctorats ès sciences » et « Certificat d'aptitude », Diplôme d'« Ingénieur-chimiste », « Ecole de pharmacie ».

<sup>2</sup> Voir la brochure « Licences et Doctorats ès sciences » et « Certificat d'aptitude ».

**b) Licence ès sciences physiques.**

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La physique expérimentale. — 2. La physique théorique (physique mathématique). — 3. La mécanique rationnelle. — 4. Les éléments de mathématiques supérieures. — 5. Le calcul différentiel et intégral. — 6. L'une des branches suivantes au choix du candidat : l'analyse supérieure et le calcul des probabilités, la chimie théorique (chimie physique), l'astronomie et la météorologie.

I. Epreuves pratiques (problèmes dans le cas des branches théoriques) : branches 1, 2 et 3.

II. Epreuves orales sur l'ensemble des branches.

III. Epreuves écrites : branches 1, 2, 3.

**c) Licence ès sciences physiques et chimiques.**

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La physique expérimentale. — 2. La chimie inorganique et organique. — 3. La chimie théorique (Chimie physique). — 4. La minéralogie. — 5. Les éléments de mathématiques supérieures (programme spécial.) — 6. Le calcul différentiel et intégral (programme spécial).

I. Epreuves pratiques : branches 1, 2 et 3.

II. Epreuves orales sur l'ensemble des branches.

III. Epreuves écrites : branches 1, 2 et 3.

**d) Licence ès sciences géologiques et minéralogiques.**

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La géologie. — 2. La minéralogie. — 3. Au choix du candidat zoologie et paléontologie humaine ou physique et chimie théorique (chimie physique). — 4. La chimie inorganique. — 5. L'une des branches suivantes au choix du candidat : la botanique, la zoologie (pour les candidats ayant choisi la physique et la chimie théorique au chiffre 3), les éléments de mathématiques supérieures (programme spécial), le calcul différentiel et intégral (programme spécial), ou la physique (pour les candidats ayant choisi la zoologie et la paléontologie humaine au chiffre 3).

I. Epreuves pratiques : branches 1, 2 et 3.

II. Epreuves orales sur l'ensemble des branches.

III. Epreuves écrites : branches 1, 2 et 3.

**e) Licence ès sciences naturelles.**

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La botanique. — 2. La zoologie et l'anatomie comparée. — 3. La géologie et la paléontologie. — 4. L'anthropologie. — 5. L'une des branches suivantes au choix du candidat : éléments de mathématiques supérieures (programme spécial), la physique expérimentale, la chimie inorganique et organique, la chimie théorique (chimie physique), la minéralogie, la psychologie.

I. Epreuves pratiques : branches 1, 2 et 3.

II. Epreuves orales sur l'ensemble des branches.

III. Epreuves écrites : branches 1, 2 et 3.

**f) Licence ès sciences biologiques (Mention A).**

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La zoologie et l'anatomie comparée. — 2. La botanique. — 3. La physiologie humaine. — 4. Les éléments de physique et de chimie (programme spécial). — 5. L'une des branches suivantes au choix du candidat : éléments de mathématiques supérieures (programme spécial), chimie théorique (chimie physique), anthropologie, psychologie, histoire de la terre et paléontologie.

I. Epreuves pratiques : branches 1, 2 et 3.

II. Epreuves orales sur l'ensemble des branches.

**Licence ès sciences biologiques (Mention B).**

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La zoologie et l'anatomie comparée. — 2. La psychologie. — 3. L'anthropologie. — 4. Au choix du candidat a) la physiologie humaine (pour la spécialisation en psychologie) ou b) la paléontologie ou l'histoire de la terre (pour la spécialisation en anthropologie). — 5. L'une des branches suivantes au choix du candidat : la botanique, les éléments de mathématiques supérieures (programme spécial), les éléments de physique et de chimie (programme spécial), l'anatomie humaine, l'embryologie, la paléontologie (pour ceux qui ont choisi la physiologie au chiffre 4), la physiologie pour ceux qui ont choisi la paléontologie au chiffre 4.)

I. Epreuves pratiques : branches 1, 2 et 3.

II. Epreuves orales sur l'ensemble des branches.

III. Epreuves écrites : branches 1, 2 et 3.

**Doctorats ès sciences**

Les doctorats ès sciences conférés par l'Université de Genève sont énumérés ci-après avec l'indication de la branche d'examen<sup>1</sup> :

<i>Doctorat ès sc.</i>	<i>Branche d'examen</i>
Mathématiques Physiques	Mathématiques Physique (comprenant la physique expérimentale et la physique théorique.)
Chimiques	Chimie (comprenant la chimie inorganique et organique, la chimie théorique et la chimie analytique).
Géologiques et Minéralogiques Naturelles Biologiques Anthropologiques Psychologiques	Géologie ou Minéralogie. Zoologie ou Botanique ou Géologie. Zoologie ou Botanique. Anthropologie. Psychologie expérimentale.

<sup>1</sup> Il est rappelé ici que l'examen de doctorat comporte des épreuves orales et écrites sur les diverses parties de la branche d'examen. (Voir la brochure « Licences et Doctorats ès sciences » et « Certificat d'aptitude »).

## Doctorat en pharmacie<sup>1</sup>

Le champ de l'examen du doctorat en pharmacie comprend trois branches :

1<sup>o</sup> La chimie : *a*) Chimie inorganique et organique ; *b*) chimie analytique ; *c*) chimie pharmaceutique ; *d*) chimie théorique.

2<sup>o</sup> La botanique et les fermentations : *a*) Botanique systématique ; *b*) botanique générale ; *c*) fermentations et bactériologie.

3<sup>o</sup> Pharmacognosie et microscopie des substances alimentaires.

## Diplôme d'Ingénieur-chimiste<sup>2</sup>

Les épreuves du diplôme d'ingénieur-chimiste comprennent quatre examens, savoir :

1<sup>o</sup> Un *examen de culture scientifique générale*, ou examen I.

2<sup>o</sup> Un *examen scientifique principal*, ou examen II.

3<sup>o</sup> Un *examen pratique de chimie*, ou examen III.

4<sup>o</sup> Un *examen professionnel*, ou examen IV.

L'*examen de culture scientifique générale* comprend des épreuves orales sur les quatre branches suivantes : 1) éléments de mathématiques supérieures ; 2) minéralogie ; 3) et 4) deux branches à choisir dans la liste ci-après : calcul différentiel et intégral, botanique, géologie, zoologie.

Certaines branches figurant sous 3) et 4) font partie obligatoirement, avec un nombre déterminé de semestres de cours, du programme de l'un ou l'autre des certificats de spécialisation.

L'*examen scientifique principal* comprend une épreuve écrite et des épreuves orales.

*a*) *Epreuve écrite* : Problèmes numériques de chimie et de physique.

*b*) *Epreuves orales* : 1) Physique ; — 2) chimie inorganique ; — 3) chimie organique ; — 4) chimie théorique.

L'*examen pratique de chimie* comprend quatre épreuves pratiques, à savoir :

1. Une analyse qualitative.

2. Une analyse quantitative.

3. Une préparation de chimie technique inorganique.

4. Une préparation de chimie technique organique.

L'*examen professionnel* comprend des épreuves orales, écrites et pratiques.

*a*) *Epreuves orales* : 1. Chimie technique inorganique ; 2. chimie technique organique ; 3. analyse chimique technique.

*b*) *Epreuves écrites* : Rapports bibliographiques sur trois questions : 1. Chimie technique inorganique ; 2. chimie technique organique ; 3. chimie analytique technique.

*c*) *Epreuves pratiques* : Etablissement d'un projet concernant l'industrie chimique, avec recherches expérimentales et rapports à l'appui.

<sup>1</sup> Voir la brochure « Ecole de Pharmacie ».

<sup>2</sup> Voir la brochure « Diplôme d'ingénieur-chimiste ».

## Spécialisations rattachées au programme d'ingénieur-chimiste<sup>1</sup>

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les spécialisations portent sur les branches d'application suivantes :

1. *Fermentations.*
2. *Prospection minière.*
3. *Electrochimie et électrometallurgie.*
4. *Chimie biologique.*

#### *Spécialisation : Fermentations*

L'examen I du diplôme d'ingénieur-chimiste comprend les branches suivantes :

*Trois branches obligatoires.*

1. *Minéralogie.*

2. *Eléments de mathématiques supérieures*

3. *Botanique.*

et *une branche au choix* (voir programme de l'examen I).

Examens II, III et IV : sans changement.

Les examens particuliers à la spécialisation fermentations comprennent :

Un *examen oral* portant sur les matières enseignées au cours d'enzymologie et de fermentations industrielles.

Un *examen pratique* portant sur les manipulations enseignées au laboratoire de microbiologie et fermentations.

#### *Spécialisation : Prospection minière*

L'examen I du diplôme d'ingénieur-chimiste comprend les branches suivantes :

*Trois branches obligatoires.*

1. *Minéralogie.*

2. *Eléments de mathématiques supérieures.*

3. *Géologie, y compris géographie physique et géologie de la Suisse.*

et *une branche au choix* (voir programme de l'examen I).

Examens II, III et IV : sans changement.

Le candidat devra présenter, en outre, un travail spécial. Ce travail, de la durée d'un été (entre le 8<sup>me</sup> et le 9<sup>me</sup> semestre), consiste en une étude sur le terrain avec rapport sur une question se rattachant à l'une des branches suivantes : géologie, minéralogie et pétrographie, gîtes métallifères, traitement des minerais.

#### *Examens*

Des examens oraux doivent être passés sur toutes les branches faisant l'objet des cours.

<sup>1</sup> Voir la brochure « Licences et doctorats ès sciences » et « Certificat d'aptitude ».

### Spécialisation : Electrochimie-Electrometallurgie

L'examen I du diplôme d'ingénieur-chimiste comprend les branches suivantes :

1. Minéralogie.
2. Eléments de mathématiques supérieures.
3. Calcul différentiel et intégral.

et une branche au choix (voir programme de l'examen I).

Examens II, III et IV : sans changement.

Les examens particuliers à la spécialisation électrochimie-électrometallurgie comprennent un examen oral portant sur l'électricité appliquée, un examen oral portant sur l'électrochimie et l'électrometallurgie, un examen pratique comportant une préparation électrochimique ou électrometallurgique.

### Spécialisation : Chimie biologique

L'examen I du diplôme d'ingénieur-chimiste comprend les branches suivantes :

Trois branches obligatoires.

1. Minéralogie.
2. Eléments de mathématiques supérieures.
3. Zoologie.

et une branche au choix (voir programme de l'examen I).

Examens II, III et IV : sans changement.

Le candidat devra présenter un travail de chimie biologique, poursuivi pendant deux semestres au moins, aux laboratoires de chimie, de botanique ou de zoologie de la Faculté des Sciences et approuvé par le Directeur du laboratoire en question.

Les examens particuliers à la spécialisation chimie biologique comprennent un examen oral portant sur la chimie biologique et un examen pratique portant sur la technique expérimentale de la biologie.

### Diplôme fédéral de pharmacien<sup>1</sup>

Les étudiants qui postulent le diplôme fédéral de pharmacie sont invités à se présenter à l'examinateur dirigeant qui leur donnera les instructions sur l'organisation de leurs études, conformément au programme officiel fédéral.

### Diplôme universitaire de pharmacien<sup>1</sup>

Les épreuves de l'examen de sciences naturelles consistent en un examen oral et un examen pratique.

Les épreuves orales comprennent :

1. La physique mécanique et la chaleur ; — 2. l'électricité ; l'optique ; — 3. la chimie inorganique ; — 4. la chimie organique ; — 5. la botanique générale ; — 6. la botanique systématique.

<sup>1</sup> Voir la brochure « Ecole de Pharmacie ».

Les épreuves pratiques comprennent :

1. Une analyse qualitative ; — 2. deux analyses quantitatives (l'une de gravimétrie, l'autre de volumétrie) ; — 3. une manipulation de botanique.

Sur chacune de ces épreuves le candidat sera tenu de présenter un rapport.

Les épreuves de l'examen scientifique de pharmacie consistent en un examen oral et un examen pratique.

Les épreuves orales comprennent :

1. La chimie pharmaceutique et denrées alimentaires ; — 2. la toxicologie ; — 3. la botanique pharmaceutique ; — 4. la pharmacognosie ; — 5. la bactériologie pharmaceutique et fermentations ; — 6. l'hygiène.

Les épreuves pratiques comprennent :

1. Exécution de deux préparations de chimie pharmaceutique et toxicologique (avec rapport) ; — 2. analyse d'une substance falsifiée ou vénéneuse (médicament ou denrées alimentaires) avec rapport ; — 3. détermination microscopique de substances ayant trait à la matière médicale ; — 4. analyse bactériologique élémentaire.

Les épreuves de l'examen de validation de stage, examen pratique de pharmacie, comprennent :

1. Exécution de deux préparations galéniques, selon la Pharmacopée helvétique ; — 2. préparation de quatre remèdes d'après des formules magistrales ; — 3. vérification de pureté ou d'identité de deux médicaments de la Pharmacopée helvétique ; — 4. connaissance des drogues de la Pharmacopée helvétique.

### Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs<sup>1</sup>.

Les épreuves comprennent deux examens successifs : un examen scientifique, ou examen I, et un examen didactique, ou examen II.

#### I. — Examen scientifique

L'examen scientifique comprend une épreuve écrite et une épreuve orale.

a) L'épreuve écrite consiste en un travail rédigé à domicile sur un sujet choisi par la Faculté dans l'une des branches suivantes, au choix du candidat :

Analyse infinitésimale ; — algèbre et géométrie supérieures ; — mécanique rationnelle ; — astronomie ; — physique ; — chimie ; — minéralogie ; — zoologie et anatomie comparée ; — botanique ; — géologie et paléontologie ; — géographie physique ; — anthropologie.

<sup>1</sup> Voir la brochure « Licences et Doctorats ès sciences » et « Certificat d'aptitude ».

b) *L'épreuve orale* consiste en un entretien sur le sujet du travail écrit. Si ce travail appartient aux mathématiques (incl. la mécanique rationnelle et l'astronomie), elle comprend en outre une interrogation sur les principes des mathématiques envisagés dans leur développement historique et leurs tendances modernes (voir le programme détaillé).

## II. — *Examen didactique*

L'examen didactique comprend deux épreuves orales et une épreuve pratique.

a) *Epreuves orales* : 1) Psychologie expérimentale (chapitres choisis).

2) Pédagogie (chapitres choisis).

b) *Epreuve pratique* : Deux leçons à donner, devant des élèves, sur des matières se rattachant à la branche choisie par le candidat. Le sujet des leçons est emprunté au plan d'études de l'enseignement secondaire supérieur.

## EXCURSIONS SCIENTIFIQUES

Les Professeurs de la Faculté des Sciences organisent (principalement au semestre d'été) des excursions d'une ou de plusieurs journées comme compléments des cours de chimie technique, de botanique, de zoologie, de géologie, d'anthropologie préhistorique, ainsi que des visites d'usines, de gîtes métalliques, de mines, etc.

---

E. C. = Ecole de Chimie.  
P.A. = Petit Amphithéâtre. G.A. = Grand Amphithéâtre.  
A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale  
I. B. S. = Institut de Botanique systématique  
I. B. G. = Institut de Botanique générale.  
I. H. = Institut d'Hygiène.

A. B. H. = Amph. Bat. de l'Hygiène.  
L. Anthr. = Laboratoire d'Anthropologie.  
L. G. = Laboratoire de Géologie.  
L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.  
L. Ph. = Lab. de Pharmacognosie.  
I. S. E. = Institut des Sciences de l'éducation.

## FACULTÉ DES SCIENCES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Judi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Fehr	20	Tiercy	20	Tiercy	20	Wavre	20	Wavre	20	Wavre	20
	Cherbuliez	E.C.A.C.S.	Cherbuliez	E.C.A.C.S.	Cherbuliez	E.C.A.C.S.	Wenger	E.C.A.C.S.				
	Chodat	30	Chodat	30	Chodat	30	Chodat	I.B.	Chodat	30	Chodat	30
9 à 10	Fehr	20			Tiercy	20	Wavre	20	Wavre	20	Wavre	20
	Guyénot	7	Guyénot	30	Guyénot	30	Wenger	E.C. 7	Weigle	44	Weigle	44
					Piaget	47	Stueckelberg	44	Claparède	L. Ps.		
						Collet	A.I.H.					
10 à 11	Guyénot	30	Guyénot	30	Guyénot	30	Fehr	20	Weigle	44	Weigle	44
					Piaget	57	Wenger	E.C. 7			Welt	17
							Stueckelberg	44	Stueckelberg	20	Stueckelberg	20
11 à 12					Fehr	20	Fehr	20				
	Meyer	E.C.G.A.	Meyer	E.C.G.A.	Meyer	E.C.G.A.			Meyer	E.C.G.A.	Meyer	E.C.G.A.
	Gysin	A.I.H.	Gysin	A.I.H.	Gysin	A.I.H.			Briner	E.C.A.C.S.	Briner	E.C.A.C.S.
	Meili	I.S.E.	Claparède	30	Pittard	L.A.			Saini		Saini	44
				Claparède	30			Welt		Welt	17	

## FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Valencien L.I.H. Cimerman E.C.A.C.S.	Georg E.C.P.A.	Mirimanoff 20 Georg E.C.P.A.		Wavre 20	
15 à 16	Valencien L.I.H.				Wavre 20 Claparède L. Ps.	
16 à 17	Mirimanoff 20 Heinis 46	Mirimanoff 20	Fehr 20	Stueckelberg 20	Stueckelberg 20 Lévy 44	
17 à 18	Tiercy 20 Gysin A.I.H. Hochreutiner C.B. Lendner L. Ph.	Cherbuliez E.C.A.C.S. Collet A.I.H. André 17 Lendner L.Ph. Minod I.B.G.	Fehr 20 Wenger E.C.A.C.S. Gysin A.I.H. Lendner L.Ph. Chaix 17	Wavre 20 Collet A.I.H.	Fehr 20 Lendner L.Ph. Paréjas A.I.H. Minod I.B.G. Wakker E.C.P.A.	
18 à 19	Tiercy 20 Briner E.C.A.C.S. Pittard 30 Boissonnas E.C.P.A.	Cherbuliez E.C.A.C.S. Briner E.C.A.C.S. Collet A.I.H. Pittard 30 Lugrin 17 Minod 45	Fehr 20 Briner E.C.A.C.S. Pittard 30	Wavre 20 Collet A.I.H.	Fehr 20 Chodat I.B.G. Bær 17 Gutzeit E.C.P.A. Susz E.C.P.A.	

# FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur André OLTRAMARE, Doyen.

<b>M. Victor Martin</b> , prof. ord.	Salle
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>	
Aristophane : Les Oiseaux.	3 h.
Mercredi, à 8 h. ; vendredi, à 8 h. et à 9 heures.	47.
Platon : Le Banquet.	2 h.
Mardi, à 10 et à 11 heures.	47.
<i>Conférence de littérature grecque</i> : L'idée panhellénique dans la littérature du V <sup>e</sup> et du IV <sup>e</sup> siècles.	1 h.
Lundi, à 8 et à 10 h., tous les 15 jours.	B. P. <sup>1</sup>
<i>Histoire grecque</i> : Le monde grec après la guerre du Péloponèse jusqu'à la conquête macédonienne.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	46.
<i>Papyrologie grecque</i> : Exercices de déchiffrement et d'interprétation.	
S'adresser au prof.	
<b>M. André Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i>	
Tibulle, livres I et II.	2 h.
Mardi, à 8 et à 9 heures.	45.
Horace, art poétique.	2 h.
Mercredi et samedi, à 9 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire de la littérature latine</i> : Les prosateurs romains de Caton à Salluste.	2 h.
Mercredi, à 17 heures et à 18 heures.	B. P. <sup>1</sup>
<i>Conférence d'histoire romaine</i> : Interprétation historique des lettres de Cicéron.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	B. P. <sup>1</sup>
<b>M. Albert Thibaudet</b> , prof. ord.	
<i>Corneille.</i>	2 h.
Jeudi et vendredi, à 18 heures.	Aula.

<sup>1</sup> Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<i>Littérature française : le théâtre aux XIX et XX<sup>e</sup> siècles.</i>	1 h.
Jeu <i>di</i> , à 16 heures.	30.
<i>Travaux d'étudiants.</i>	2 h.
Jeu <i>di</i> , de 8 à 10 heures.	57.
 <b>M. Ernest Muret, prof. hon.</b>	
<i>Conférences :</i>	
Explication de la <i>Chanson de Roland</i> (éd. Bédier).	2 h.
Jeu <i>di</i> , à 10 heures et à 11 heures.	B.P. <sup>1</sup>
Explication de l' <i>Antologia Carducciana</i> de G. Mazzoni et G. Picciola.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	B.P. <sup>1</sup>
 <b>M. Alexis François, prof. ord.</b>	
<i>Histoire de la langue française : De l'humanisme à la langue classique.</i>	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	45.
Lecture et commentaire des <i>Tragiques</i> d'Agrippa d'Aubigné.	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	47.
<i>Conférence.</i> — Explication grammaticale des auteurs de la licence.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	B.P. <sup>1</sup>
<i>Conférence.</i> — Explication littéraire des auteurs de la licence.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	47.
 <b>M. Georges Thudichum, prof. extr.</b>	
<i>La phonétique du français d'aujourd'hui.</i> — L'e muet, l'accent tonique, l'hiatus et la liaison, le rythme dans la prose et les vers : théories et réalités.	2 h.
— Exercices pratiques : dictées phonétiques ; diction. — Corrections des accents étrangers.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 16 heures.	57.

<sup>1</sup> Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<i>Diction.</i> — Interprétation de morceaux en prose et en vers. — Application des principes de la phonétique à la prononciation.	1 h.
Mardi, à 9 heures.	47.
<i>Exercices de phonétique expérimentale.</i>	
Travaux en vue du certificat de phonétique.	3 h.
Jeu <i>di</i> , de 9 heures à midi.	Inst. des Sciences de l'Education. <sup>1</sup>
 <b>M. Gottfried Bohnenblust, prof. ord.</b>	
<i>Littérature allemande.</i>	
a) De Luther à Goethe.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	45.
b) La poésie lyrique : de Novalis à Rilke.	1 h.
Lundi, à 18 heures.	45.
<i>Conférences (Deutsches Seminar).</i>	
a) Le théâtre du XIX <sup>e</sup> siècle : de Schiller à Hauptmann.	2 h.
Vendredi, de 10 heures à midi.	B.P. <sup>2</sup>
b) Poètes du moyen âge : Bachmanns Lesebuch.	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	B.P. <sup>2</sup>
 <b>M. Louis-Frédéric Choisy, prof. ord.</b>	
<i>Histoire des littératures de langue anglaise.</i>	
Les poètes américains, de Poe à Whitman.	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	28.
<i>Interprétation d'auteurs anglais.</i>	
Shelley : « Selected Poems ».	1 h.
Mardi, à 11 heures.	55.
Shakespeare : « King Lear ».	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	47.
 <b>M. Charles Bally, prof. ord.</b>	
<i>Linguistique générale et stylistique.</i>	2 h.
Lundi, à 16 h., et mardi, à 17 heures.	45.
<i>Grammaire comparée du grec et du latin.</i>	2 h.
Mardi, à 16 heures et samedi, à 11 heures.	47.
<i>Sanscrit.</i>	2 h.
Lundi, à 15 heures.	45.
Vendredi, à 14 heures.	47.

<sup>1</sup> Institut des Sciences de l'Education, 44, rue des Maraichers.

<sup>2</sup> Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<b>M. Albert Sechehaye, prof. extr.</b>	
<i>Introduction à la science du langage.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	45.
<i>Questions de grammaire générale et de grammaire française examinées au point de vue de l'enseignement.</i>	1 h.
Lundi, à 11 heures.	20.
<b>M. Charles Werner, prof. ord.</b>	
<i>Histoire de la philosophie. — Les grands systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	45.
<i>Cours spécial. — Les principales théories de la philosophie de l'histoire.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence. — Explication de textes philosophiques : Bergson, Essai sur les données immédiates de la conscience (Paris, librairie Alcan).</i>	2 h.
Samedi, de 14 à 16 heures.	47.
<b>M. Henri Reverdin, prof. ord.</b>	
<i>Les problèmes philosophiques et la pensée morale.</i>	1 h.
Lundi, à 14 heures.	46.
<i>Logique et théorie de la connaissance.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	46.
<b>M. Albert Malche, prof. ord.</b>	
<i>Pédagogie générale. — Les problèmes de l'éducation morale dans l'école publique.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	45.
<i>Conférence. — Un problème didactique : l'art de l'éducateur.</i>	2 h.
Lundi, à 15 et à 16 heures.	I.S.E. <sup>1</sup>
<i>Exercices de dissertation destinés aux étudiants qui se préparent aux examens.</i>	2 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures.	B.P. <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Institut des Sciences de l'Éducation, 44, rue des Maraichers.  
<sup>2</sup> Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<b>M. Pierre Bovet, prof. ord.</b>	
<i>L'âge d'or de la pédagogie suisse (Pestalozzi, Fellenberg, le Père Girard).</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	30.
<i>L'école active : principes et réalisations.</i>	2 h.
Mercredi, de 16 à 18 heures.	I.S.E. <sup>1</sup>
<b>M. Edmond Rossier, prof. ord.</b>	
<i>Histoire contemporaine. — L'Europe au XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence. — Lecture d'auteurs et conférences sur des sujets d'actualité.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	47.
<i>Histoire diplomatique. — Les traités de 1648 à 1815.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	45.
<b>M. Guglielmo Ferrero, prof. ord.</b>	
<i>L'Europe de 1815 à 1848 : Luites politiques et transformations économiques.</i>	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	Aula.
<b>M. Paul-Edmond Martin, prof. ord.</b>	
<i>Histoire du moyen âge et institutions. — Le monde féodal.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	45.
<i>Histoire moderne. — La France et l'Angleterre au XVII<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	45.
<i>Cours complémentaire de l'histoire du moyen âge et de l'histoire moderne. — Méthode historique.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire du moyen âge : auteurs de la licence.</i>	1 h.
Lundi, à 16 heures.	B.P. <sup>2</sup>
<i>Conférence d'histoire moderne : auteurs de la licence.</i>	1 h.
Lundi, à 15 heures.	B.P. <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Institut des Sciences de l'Éducation, 44, rue des Maraichers  
<sup>2</sup> Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<i>Paléographie du moyen âge: exercices pratiques.</i> 2 h.	
Mercredi, à 8 h. et à 9 heures.	Arch. d'Etat. s. Harvey.
<b>M. Charles Borgeaud, prof. ord.</b>	
<i>Histoire nationale.</i> — La Réformation à Genève. 2 h.	
Mercredi et vendredi, à 16 heures.	49.
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne et « Dominions », Etats-Unis d'Amérique) et de la République française. 2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire. 2 h.	
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50.
	et Archives d'Etat (salle Harvey.)
<b>M. William E. Rappard, prof. ord.</b>	
<i>Société des Nations.</i> — L'œuvre de la Société des Nations. 1 h.	
Mercredi, à 17 heures.	30.
<b>M. Antony Babel, prof. ord.</b>	
<i>Histoire économique.</i> — La fin du XVIII <sup>e</sup> et le début du XIX <sup>e</sup> siècle. 3 h.	
Mardi, mercredi et vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	
a) Travaux sur la période étudiée dans le cours.	
b) <i>La Richesse des Nations</i> , d'Adam Smith. 1 h.	
Mardi, à 10 heures.	57.
<b>M. Waldemar Deonna, prof. ord.</b>	
<i>Archéologie et histoire de l'art antique.</i>	
Le miracle grec. Les caractères originaux de la sculpture hellénique. L'hellénisation du monde antique et les résistances des arts indigènes (avec projections). 2 h.	
Lundi et vendredi, à 17 heures.	46.
<b>M. Eugène Pittard, prof. ord.</b>	
<i>Anthropologie générale.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. Origine des populations européennes. 2 h.	
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.

	Salle
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie <sup>1</sup> .
<i>Répétitoire pratique.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie <sup>1</sup> .
<i>Excursions.</i>	
(A organiser au cours du semestre).	
<b>M. Antoine Velleman, prof. extr.</b>	
<i>Langue et Littérature rhétoromanes.</i>	
1) Cours élémentaire de langue romanche (idiome de la Vallée du Rhin). 1 h.	
Vendredi, à 8 heures.	45.
2) Etude des « Controversas Ladinias », de A. Vital (Annales de la Société Rhétoromane, tome XXXIII). 1 h.	
Vendredi, à 9 heures.	45.
<i>Cours pratique de langue anglaise.</i>	
1) Selected Chapters from « The Life of Henry George », by his son Henry George jr., New-York 1930 (Doubleday, Doran & Co, Incorporated). 1 h.	
Jeudi, à 17 heures.	45.
2) Exercices de traduction improvisée (interprétation) sur des sujets d'économie politique ou de politique internationale. Cours d'entraînement pour futurs interprètes diplomatiques et parlementaires. 1 h.	
Jeudi, à 18 heures.	45.
<b>M. Serge Karcevski, chargé de cours.</b>	
<i>Littérature russe.</i> — Gogol et son époque (Lermontov, Dostoïevski, Turgenev, etc.). 1 h.	
Jeudi, à 17 heures,	46.
<i>Explication d'auteurs de la licence.</i> 1 h.	
Jour et heure à fixer.	47.
<i>Langue russe (pour les débutants).</i> 2 h.	
Jours et heures à fixer.	47.
<b>M. Louis Gielly, chargé de cours.</b>	
<i>La peinture flamande.</i> 1 h.	
Mardi, à 18 heures.	46.

<sup>1</sup> Rue de l'Hôtel-de-Ville 11.

	Salle
<i>Travaux pratiques. Méthode. Analyse directe des œuvres.</i>	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	Musée d'art et d'histoire.
<b>M. Samuel Baud-Bovy</b> , chargé de cours.	
<i>Interprétation des Odes religieuses de Romanos le Mélode.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	47.
<i>Cours pratique de grec moderne, pour commençants.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	47.

## SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. le professeur Alexis FRANÇOIS, administrateur.

<b>M. Georges Thudichum</b> , prof. extr.	
<i>Cours complet de phonétique.</i> — Les sons du français décrits et exercés. — L'accent tonique, la liaison, l'e muet, l'assimilation, etc. — Exercices de prononciation et de diction. — Correction des accents étrangers — Auditions phonographiques.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 17 heures.	57.
<b>M. Albert Sechehaye</b> , prof. extr.	
<i>Eléments de grammaire historique.</i>	2 h.
Mardi, à 15 h. et jeudi, à 14 heures.	17.
<i>Analyse des moyens d'expression (stylistique).</i>	1 h.
Jeudi, à 15 heures.	17.
<b>M. Alexis François</b> , prof. ord.	
<i>Syntaxe et gallicisme.</i>	1 h.
Lundi, à 15 heures.	57.
<b>M. François Ruchon</b> , D <sup>r</sup> ès lettres.	
<i>Lecture analytique.</i>	1 h.
Lundi, à 18 h.	57

	Salle
<b>M. Henri de Ziegler</b> , lic. ès lettres.	
<i>Exercices écrits d'orthographe, de langue et de style.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	57.
<i>Exercices de composition et d'élocution.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	57.
<b>M. Edmond Langenbach</b> , lic. ès lettres.	
<i>Exercices de traduction d'anglais en français.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	57.
<b>M. Albert Roussy.</b>	
<i>Exercices de traduction de russe en français.</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	17.
<i>Exercices de traduction de polonais en français.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	17.
<b>M. François Bouchardy</b> , lic. ès lettres.	
<i>Mœurs et institutions de la France.</i> (Questions choisies).	1 h.
Lundi, à 14 heures.	57.
<b>M. Charles A. Burky</b> , prof. ord.	
<i>Géographie humaine des pays de langue française.</i> —	
1. <i>La France</i> (suite) : Les villes (site et type).	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	57.
Dix conférences données au début du semestre.	
<b>M. Louis Zbinden</b> , lic. ès lettres.	
<i>Méthodologie du français.</i>	
1° Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	57.
2° Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de grammaire, de lecture, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.
Lundi, de 16 à 18 heures.	E.J.F. <sup>1</sup>
<b>M. Jean Piaget</b> , prof. extr.	
<i>Psychologie de la pensée de l'enfant.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	I.S.E. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Ecole des jeunes filles du boul. James-Fazy.

ECOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

(Demander les conditions d'inscription et le programme détaillé à l'huissier de l'Université).

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Frank Abauzit.</b> <i>Le problème de la vérité.</i> Mercredi, à 15 heures.	1 h.	17.
<b>M. Charles Baudouin, D<sup>r</sup> ès lettres.</b> <i>Psychoanalyse de l'enfant : Les troubles du caractère et de la conduite.</i> Mercredi, à 14 heures.	1 h.	45.
<b>M. Isaac Benrubi, D<sup>r</sup> phil.</b> I. <i>La philosophie contemporaine en France.</i> Mardi, à 17 heures. II. <i>Amiel et Rousseau.</i> Vendredi, à 17 heures.	1 h. 1 h.	20. 17.
<b>M. Tommaso Riccardo Castiglione, D<sup>r</sup> ès lettres et phil.</b> <i>La Réformation à Genève : Contribution des Italiens (origines de quelques familles genevoises).</i> Jeudi, à 18 heures. <i>Conférence : Comédie del Goldoni.</i> Mercredi, à 18 heures. <i>Cours pratique de langue italienne.</i> Vendredi, à 18 heures.	1 h. 1 h. 1 h.	17. 17. 46.
<b>M. Edouard Cros, D<sup>r</sup> phil.</b> <i>Le roman polonais du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles.</i> Lundi, à 17 heures. <i>La lutte pour l'indépendance polonaise, de Kosciuszko à Pilsudski (II : 1863-1914).</i> Lundi, à 18 heures. <i>Cours de langue polonaise (grammaire et exercices).</i> Lundi, à 16 heures. <i>Séminaire polonais : Auteurs de la licence.</i> (Jour et heure à fixer).	1 h. 1 h. 1 h. 1 h.	17. 17. 17. 17.

<sup>1</sup> Institut des Sciences de l'Éducation, 44, rue des Maraichers.

<b>M. Georges Cuendet, D<sup>r</sup> ès lettres.</b> <i>Introduction à l'étude des dialectes grecs.</i> Mercredi, à 14 heures.	1 h.	47.
<b>M<sup>lle</sup> Jadwiga Dorosz, D<sup>r</sup> phil.</b> <i>Introduction à l'esthétique : Les problèmes fondamentaux.</i> Mercredi et vendredi, à 17 heures.	2 h.	58.
<b>Charles Fournet, D<sup>r</sup> ès lettres.</b> <i>Les grands poètes d'aujourd'hui.</i> (Jour et heure à fixer).	1 h.	
<b>M. Otto Hassler, D<sup>r</sup> phil.</b> <i>Thème allemand.</i> Mardi, à 17 heures. <i>Lecture d'auteurs.</i> Mardi, à 16 heures. <i>Cours pratique d'allemand.</i> Vendredi, à 16 heures.	1 h. 1 h. 1 h.	B.P. <sup>1</sup> B.P. <sup>1</sup> B.P. <sup>1</sup>
<b>M. Henri Hellmund, D<sup>r</sup> phil.</b> <i>Le désordre réel et l'ordre métaphysique des relations humaines et des relations internationales.</i> La philosophie de la sociologie et de l'histoire. Le problème social et économique. Le problème de l'État et de la démocratie. Le problème de la paix et de la Société des Nations considéré du point de vue philosophique. Un progrès existe-t-il dans l'histoire ? Mardi et vendredi, à 18 heures.	2 h.	49.
<b>M. Emmanuel Isnard.</b> <i>Histoire de la littérature sur textes (XVII<sup>e</sup> siècle).</i> Jeudi, à 10 heures. <i>Histoire de la littérature sur textes (XIX<sup>e</sup> siècle.)</i> Jeudi, à 11 heures.	1 h. 1 h.	45. 47.
<b>M. Albin Jakiel, D<sup>r</sup> en philosophie.</b> <i>La pédagogie comparée : son objet, ses méthodes et ses fonctions. — L'organisation de l'instruction publique dans différents pays.</i> Jeudi, à 18 heures.	1 h.	47.

<sup>1</sup> Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

Mme <b>Anna Kamønsky</b> , Dr ès lettres.	
<i>Etude comparée des religions.</i>	
a) Introduction à l'étude comparée. — Science des religions. — Fraternité des religions.	
b) Le Védisme et la Bhagavad-Gita.	2 h.
Mercredi, à 10 heures et à 11 heures.	45.
<i>La philosophie du beau.</i>	
Le beau dans la nature, l'art et la vie humaine. — La valeur de l'émotion esthétique. — La mission du beau. (Projections).	1 h.
Mardi, à 10 heures.	45.
Mlle <b>Pauline Long</b> , Dr ès lettres.	
<i>La musique à Genève du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	47.
M. <b>Hermann Meyer-Lindenberg</b> , Dr ès sc. polit.	
<i>La formation des Etats nationaux en Europe depuis 1815.</i>	
Première partie : 1815-1871.	1 h.
(Jour et heure à fixer).	
M. <b>Luc Monnier</b> , Dr ès lettres.	
<i>Napoléon III avant l'Empire.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
M. <b>Ernest Pronier</b> , Dr ès lettres.	
<i>Histoire générale de la littérature française, de la Pléiade au Romantisme.</i>	2 h.
Mardi, à 15 heures.	47.
Mercredi, à 15 heures.	49.
M. <b>François-Frédéric Roget</b> .	
<i>Langue et littérature anglaises.</i> — Etude des auteurs portés au programme de la licence.	1 h.
Lundi, à 16 heures.	47.
Etude des pièces portées au répertoire de la <i>Geneva English Drama Society</i> .	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	47.
<i>The Theory of Legislation</i> , de Jeremy Bentham et Etienne Dumont; étude du texte anglais de R. Hildreth, édition Ogden, 1931.	1 h.
Vendredi, à 16 heures,	47.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

### Grades et diplômes.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres et licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, ès sciences morales, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, un Certificat de pédagogie et un Certificat de phonétique du français d'aujourd'hui. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

### Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui désirent perfectionner leur connaissance de la langue, de la littérature et de la civilisation des pays de langue française, plus spécialement en vue de ceux qui se vouent à l'enseignement.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, outre les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices brevetés), toutes les personnes reconnues aptes à suivre avec fruit l'enseignement du Séminaire.

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Les membres *réguliers* préparent l'examen du *Certificat d'études françaises*, qui a lieu à la fin de chaque semestre, ou du *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne*, qui a lieu, après deux semestres de préparation, à la fin de l'année scolaire.

Dans le premier cas (certificat), ils doivent être munis d'un certificat de maturité avec ou sans latin, ou d'un brevet d'instituteur suisse, ou, de toute autre manière, justifier de connaissances et d'aptitudes en rapport avec l'enseignement du séminaire.

Dans le second cas (diplôme), il faut, en outre, faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de quelque pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Phonétique appliquée ; Diction et prononciation ; Grammaire historique ; Syntaxe et vocabulaire du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours ; Versification ; Etude des moyens d'expression (stylistique) ; Lecture expliquée d'auteurs français modernes ; Traduction ; Elocution et rédaction ; Géographie humaine, mœurs, institutions, littérature des pays de langue française ; Principes et méthodes d'enseignement.

On peut se procurer le règlement à la Caisse de l'Université.

---

#### Ecole pratique de langue française.

Sont admis : les étudiants et les auditeurs.

L'enseignement, qui se fait uniquement en français, a pour objet d'exercer les élèves à comprendre, parler et écrire couramment la langue.

Programme particulier à la disposition des étudiants.

---

#### Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève.

Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les Cours de Vacances de 1935 auront lieu en été 1935. Le programme comprendra :

1<sup>o</sup> *Cours de langue et de littérature françaises* : Littérature classique ; littérature moderne et littérature contemporaine ; lecture analytique ; stylistique ; phonétique.

Exercices pratiques par groupes : Phonétique ; prononciation ; diction ; vocabulaire ; conversation ; grammaire ; dictées ; traduction ; rédaction ; auditions phonographiques et gramophoniques.

2<sup>o</sup> *Cours élémentaire de français moderne*.

Pour le programme détaillé et tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat des Cours de Vacances.

---

#### PLANS D'ÉTUDES

---

Les étudiants peuvent obtenir un plan d'études au Secrétariat des doyens (salle 25).

La fréquentation de *l'École pratique de langue française* est recommandée à tous ceux qui n'ont pas encore une connaissance suffisante de la conversation et de la rédaction françaises pour pouvoir profiter sans réserve des cours de séminaire universitaires.

\* \* \*

Pour le **Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne** et le **Certificat d'études françaises** délivré par le *Séminaire de français moderne* et le **Certificat de phonétique du français d'aujourd'hui**, demander le programme spécial à la Caisse de l'Université.

---

#### INSTITUT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION<sup>1</sup>

(Institut J. J. Rousseau)

Direction : MM. les professeurs PIERRE BOVET, EDOUARD CLAPARÈDE et JEAN PIAGET.

L'Institut a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de labora-

---

<sup>1</sup> Fondé en 1912, l'Institut des Sciences de l'Éducation a été rattaché à la Faculté des Lettres le 9 avril 1929. Il a son siège rue des Maraîchers, 44.

toires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

L'Institut admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre un *Diplôme* et prépare au *Certificat de Pédagogie* de la Faculté des Lettres et au *Doctorat en philosophie* (mention pédagogie).

### COURS SPÉCIAUX DE L'INSTITUT

(Pour les cours empruntés aux Facultés de l'Université, voir le programme complet de l'Université)

- M. Claparède**, prof. ord.  
*Recherches spéciales de psychologie.*  
Tous les jours.
- M. Bovet**, prof. ord.  
*Direction d'enquêtes pédagogiques.*  
(Jours et heures à fixer.)
- M. Claparède**, prof. ord. et **M. Bovet**, prof. ord.  
*Répétitoire.* 1 h.  
Samedi, à 11 heures.
- M. Jean Piaget**, prof. extr.  
*Psychologie de la pensée de l'enfant.* 1 h.  
Mardi, à 9 heures.
- Conférence* (avec MM. MEILI et REY). Discussion des recherches en cours. 1 h.  
Mardi, à 10 heures.
- Travaux de psychologie de l'enfant.*  
Tous les matins, sauf le samedi.
- M. Meili** et **M. Rey**, chargés de cours à l'Institut.  
*Technique psychologique.*
- I. **M. Meili** : *Le diagnostic psychologique.* 2 h.  
Lundi, à 10 heures ; vendredi, à 16 heures.
- II. **M. Rey** : *Le développement mental.* 2 h.  
Lundi et vendredi, à 14 heures.

- M. Richard Meili**, chargé de cours à l'Institut.  
*L'application des méthodes statistiques à la psychologie.* 2 h.  
(Travaux pratiques).  
Jeudi, de 17 à 19 heures.
- M. André Rey**, chargé de cours à l'Institut.  
*Problèmes relatifs à la psychologie de l'apprentissage.* 1 h.  
(Jour et heure à fixer).
- M. Pedro Rossello**, chargé de cours à l'Institut.  
*Bibliographie.* — Elaboration d'un fichier pédagogique individuel. 1 h.  
Mercredi, à 8 heures.  
*Travaux de pédagogie comparée.* 4 h.  
Jeudi, à 16 heures.
- M. Robert Dottrens**, D<sup>r</sup> en soc., chargé de cours à l'Institut.
- Organisation scolaire.* 4 h.  
Mardi, à 14 heures.
- Didactique générale.* 4 h.  
Mardi, à 15 heures.
- M<sup>lle</sup> Louise Lafendel**, chargée de cours à l'Institut.  
*Evolution des activités spontanées des enfants de 3 à 7 ans.* 4 h.  
Mardi, à 17 heures. Maison des Petits.
- M<sup>lle</sup> Mina Audemars**, chargée de cours à l'Institut.  
*L'étude du nombre chez les enfants de 4 à 8 ans. — Etude des jeux éducatifs créés par la Maison des Petits.* 1 h.  
Lundi, à 17 heures. Maison des Petits.
- Confection de matériel éducatif.* Maison des Petits.  
Mardi, après-midi.
- M<sup>lle</sup> Alice Descoendres**, chargée de cours à l'Institut.  
*Education des enfants arriérés et leur psychologie.* 4 h.  
Samedi, à 8 heures.

- M. Léon Weber-Bauler**, D<sup>r</sup> méd., chargé de cours à l'Institut.  
*Eléments d'anatomie et de physiologie du système nerveux.* 2 h.  
Samedi, de 9 à 11 heures.
- M. Henri Brantmay**, D<sup>r</sup> méd., chargé de cours à l'Institut.  
*Eléments de pédiatrie et de psychopathologie.— Hygiène mentale de l'enfance et de l'adolescence.* 1 h.  
Jeudi, à 11 heures.
- Consultation médico-pédagogique* 2 h.  
Jeudi, de 9 à 11 heures.
- Conférence* : Les aspects médico-pédagogiques de l'oligophrénie, de la dysthymie et de la névrose infantile. 1 h.  
Mardi, à 8 heures.
- M<sup>me</sup> Loosli-Usteri**, chargée de cours à l'Institut.  
*Questions de la protection de l'enfance.* 1 h.  
Mercredi, à 15 heures.
- Théorie et pratique du test de Rorschach.* 1 h.  
Lundi, à 16 heures.
- 

Pour les *Répétitoires*, *Stages*, *Consultations* et *Cours et exercices pratiques* réservés aux élèves réguliers, s'adresser aux Directeurs.

Les *Cours réservés aux stagiaires de l'enseignement primaire genevois* sont groupés en un programme spécial.

Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l'Institut des Sciences de l'Education, rue des Maraichers, 44.

---

---

Arch. = Archives d'Etat.  
 B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.  
 E. J. F. = Ecole du Boulevard James-Fazy.  
 L. A. = Laboratoire d'Anthropologie.

## FACULTÉ DES LETTRES

I.S.E. = Institut des Sciences de l'Education.  
 M.A.H. = Musée d'Art et d'Histoire.  
 S. P. = Séminaire de français moderne.  
 I.E.S. = Institut d'Etudes slaves.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	V. Martin	B.P.	A. Oltramare	45	V. Martin	47	Thibaudet	57	V. Martin	47		
					P. E. Martin	Arch.			Velleman	45		
9 à 10	V. Martin	B.P.	A. Oltramare	45	A. Oltramare	45	Thibaudet	57	Velleman	45	Oltramare	45
			Thudichum	47	P. E. Martin	Arch.	Thudichum	I.S.E.	V. Martin	47		
			Piaget (S.F.)	I.S.E.					Bohnenblust	B.P.		
10 à 11	Muret	47	V. Martin	47	Muret	47	Muret	B.P.	Muret	45	Oltramare	B.P.
	P. E. Martin	45	Muret	B.P.	Roussy (S.F.)	47	Thudichum	I.S.E.	Bohnenblust	B.P.	Rossier	45
			Babel	57	Kamensky	45	Isnard	45	Rossier	47		
			Kamensky	45					Roussy (S.F.)	47		
11 à 12	Bohnenblust	45	V. Martin	47	L.-F. Choisy	47	Muret	B.P.	Bohnenblust	B.P.	François	B.P.
	Sechehaye	20	Bohnenblust	45	Babel	46	Werner	45	Rossier	45	Bally	47
	Borgeaud	49	L.-F. Choisy	55	Pittard	L.A.	Thudichum	I.S.E.	Babel	46	Rossier	45
			Borgeaud	49	Kamensky	45	Pittard	L.A.	Zbinden (S.F.)	57		
			Babel	46			Isnard	47				



# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

M. le professeur Antony BABEL, Doyen.

	Salle
<b>M. Guillaume-Léonce Duprat</b> , prof. ord.	
<i>Sociologie</i> . — Méthodologie et morphologie.	2 h.
Vendredi, à 16 et à 17 heures.	48.
<i>Economie sociale</i> . — Méthodologie et morphologie.	2 h.
Lundi, à 16 et à 17 heures.	30.
<i>Conférence</i> . — Systèmes politiques ; journalisme ; discussion des cours de sociologie et économie sociale.	2 h.
Lundi, à 10 et à 11 heures.	46.
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique</i> . — La production et la circulation.	4 h.
Jeudi, à 17 et à 18 heures ; vendredi, à 18 h. et samedi, à 10 heures.	30.
<i>Conférence</i> .	1 h.
Samedi, à 11 heures.	30.
<i>Economie politique spéciale</i> (cours et conférence). — Monnaie, change, transactions internationales.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	49.
<i>Economie publique</i> . — Régies nationales et régies communales.	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	49.
<i>Conférence</i> .	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	49.
<b>M. William-E. Rappard</b> , prof. ord.	
<i>Finances publiques</i> . — Le budget. Les impôts directs.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.
<i>Société des Nations</i> . — L'œuvre de la Société des Nations.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.

<b>M. Antony Babel, prof. ord.</b>	
<i>Histoire économique.</i> — La fin du XVIII <sup>e</sup> et le début du XIX <sup>e</sup> siècle.	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
a) Travaux sur la période étudiée dans le cours.	
b) <i>La Richesse des Nations</i> d'Adam Smith.	57.
Mardi, à 10 heures.	
<b>M. Charles A. Burky, prof. ord.</b>	
<i>Géographie humaine.</i>	
<i>Théorie.</i> — III. L'exploitation du milieu.	1 h.
Mardi, à 16 heures.	46.
<i>Application.</i> — Les problèmes de l'Amérique latine.	2 h.
Mardi et mercredi, à 17 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Bolivie et Paraguay : Les bases géographiques du conflit du Chaco (analyse et synthèse géographiques).	1 h.
Mardi, à 18 heures.	58.
<i>Direction d'études géographiques.</i> — Préparation à la conférence, à la licence et au doctorat.	1 h.
Mardi, à 15 heures. Sémin. de Géographie <sup>1</sup> .	
<i>Cours libre.</i> — L'évolution en géographie : Questions contemporaines.	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	46.
(Voir aussi, p. 33 : Géographie humaine des pays de langue française, monographie géographique, <i>Séminaire de français moderne.</i> )	
<b>M. Liebmann Hersch, prof. ord.</b>	
<i>Statistique générale.</i> — Aperçu historique ; méthodes d'observation et d'analyse ; représentation graphique.	2 h.
Mercredi, à 10 heures et jeudi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence de statistique générale.</i> — Analyse de documents et d'ouvrages statistiques, discussions et complément du cours.	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	46.

<i>Statistique spéciale.</i> — Les statistiques des prix.	2 h.
Jeudi, à 15 et à 16 heures. Sémin. de statistique <sup>1</sup> .	
<i>Conférence de statistique spéciale.</i>	1 h.
Mercredi, à 16 heures. Sémin. de statistique.	
<i>Travaux pratiques.</i> — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant).	
(Jours et heures à fixer.) Sémin. de statistique.	
<b>M. Claudius-Pierre Terrier, prof. ord.</b>	
<i>Economie commerciale.</i>	
I. Organisation bancaire ; les principales formes d'instituts bancaires en Suisse et à l'étranger ; le contrôle du crédit.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 9 heures.	46.
II. Organisation industrielle ; principes et méthodes ; organismes fonctionnels.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Les idées et les faits en matière d'organisation ; travaux pratiques et discussion.	2 h.
Mardi, à 14 et à 15 heures.	57.
<i>Exercices de comptabilité et calculs commerciaux.</i>	4 h.
(Avec le concours de l'assistant.)	
Lundi, à 14 et à 15 heures.	30.
Jeudi, à 15 et à 16 heures.	46.
<b>M. Edouard Folliet, prof. ord.</b>	
<i>Bilan.</i> — Etude comptable et juridique des différentes parties du bilan. Le bilan et le compte de pertes et profits dans les Sociétés Anonymes. Analyses de bilans.	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	46.
<i>Bourse.</i> — Organisation. Etude des divers marchés et opérations.	2 h.
Mardi et mercredi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques. Cas spéciaux étudiés au point de vue juridique et comptable.	2 h.
Lundi, à 8 et à 9 heures.	46.

<sup>1</sup> Département des cartes de la Bibliothèque publique et universitaire.

<sup>1</sup> Rue de Candolle, 49.

## QUESTIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

La Faculté organisera, pendant le semestre d'hiver 1935-36, avec le concours de spécialistes de la Société des Nations et du Bureau International du Travail, une série de conférences sur des questions économiques internationales d'actualité.

## COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

	Salle
<b>M. Henri Fehr</b> , prof. ord. <i>Eléments de mathématiques supérieures.</i> Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 10 à 12 heures.	3 h. 20.
<b>M. Rolin Wavre</b> , prof. ord. <i>Calcul différentiel et intégral.</i> Jeudi, à 9 heures ; vendredi et samedi, à 8 heures.	3 h. 20.
<b>M. Dmitry Mirimanoff</b> , prof. ord. <i>Calcul des probabilités.</i> Mercredi, à 14 heures.	1 h. 20.
<b>M. Eugène Pittard</b> , prof. ord. <i>Anthropologie générale.</i> Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes. Lundi et mardi, à 18 heures. Morphologie comparative : Les races et les milieux. Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race et du milieu. Mercredi, à 18 heures.	2 h. 30. 1 h. 30.
<i>Conférence.</i> Mercredi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie <sup>1</sup> .	1 h.
<b>M. Edouard Claparède</b> , prof. ord. <i>Psychologie expérimentale.</i> — Cours général. Mardi et mercredi, à 11 heures.	2 h. 30.
<i>Conférence</i> : le langage et les aphasies ; le problème des localisations cérébrales. Vendredi, à 15 heures. Lab. de Psychologie <sup>2</sup> .	1 h.

<sup>1</sup> Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

<sup>2</sup> Rue des Maraîchers, 44.

	Salle
<b>M. Jean Piaget</b> , prof. extr. <i>Histoire de la pensée scientifique.</i> — Les principaux problèmes de l'histoire des mathématiques. Mercredi, à 9 heures.	1 h. 47.
<b>M. Victor Martin</b> , prof. ord. <i>Histoire grecque</i> : le monde grec après la guerre du Péloponèse jusqu'à la conquête macédonienne. Mercredi, à 15 heures.	1 h. 46.
<b>M. André Oltramare</b> , prof. ord. <i>Conférence d'histoire romaine.</i> — Interprétation historique des lettres de Cicéron. Samedi, à 10 heures.	1 h. B.P. <sup>1</sup>
<b>M. Albert Thibaudet</b> , prof. ord. <i>Corneille.</i> Jeudi et vendredi, à 18 heures.	2 h. Aula
<b>M. Charles Bally</b> , prof. ord. <i>Linguistique générale et stylistique.</i> Lundi, à 16 heures et mardi, à 17 heures.	2 h. 45.
<b>M. Charles Werner</b> , prof. ord. <i>Histoire de la philosophie.</i> — Les grands systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz. Mardi, mercredi et vendredi, à 16 heures. <i>Conférence.</i> — Explication de textes philosophiques : Bergson, Essai sur les données immédiates de la conscience (Paris, Libr. Alcan). Samedi, de 14 à 16 heures.	3 h. 45. 2 h. 47.
<b>M. Henri Reverdin</b> , prof. ord. <i>Les problèmes philosophiques et la pensée morale.</i> Lundi, à 14 heures. <i>Logique et théorie de la connaissance.</i> Mardi, à 15 heures.	1 h. 46. 1 h. 46.

<sup>1</sup>Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<b>M. Albert Malche</b> , prof. ord.	
<i>Pédagogie générale.</i> — Les problèmes de l'éducation morale dans l'école publique.	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Un problème didactique : l'art de l'éducateur.	2 h.
Lundi, à 15 et à 16 heures.	I.S.E. <sup>1</sup>
<b>M. Pierre Bovet</b> , prof. ord.	
<i>L'âge d'or de la pédagogie suisse</i> (Pestalozzi, Fellenberg, le père Girard).	1 h.
Mardi, à 16 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	30.
<i>L'école active</i> : principes et réalisations.	2 h.
Mercredi, de 16 à 18 heures.	I.S.E.
<b>M. Edmond Rossier</b> , prof. ord.	
<i>Histoire contemporaine</i> — L'Europe au XIX <sup>e</sup> siècle.	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Lecture d'auteurs et conférences sur des sujets d'actualité.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	47.
<i>Histoire diplomatique</i> : les traités de 1648 à 1815.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	45.
<b>M. Paul-E. Martin</b> , prof. ord.	
<i>Histoire du moyen âge et institutions.</i> — Le monde féodal.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	45.
<i>Histoire moderne.</i> — La France et l'Angleterre au XVII <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire du moyen âge</i> : auteurs de la licence.	1 h.
Lundi, à 16 heures.	B.P. <sup>2</sup>
<i>Conférence d'histoire moderne</i> : Auteurs de la licence.	1 h.
Lundi, à 15 heures.	B.P.

<sup>1</sup> Institut des Sciences de l'Éducation, rue des Maraichers, 44.

<sup>2</sup> Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire

	Salle
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Le Réformation à Genève.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 16 heures.	49.
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne et « Dominions », Etats-Unis d'Amérique) et de la République Française.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<b>M. Louis Gielly</b> , chargé de cours.	
<i>La peinture flamande.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	46.
<b>M. Maurice Battelli</b> , chargé de cours.	
<i>Droit public général.</i> — Théorie générale de l'Etat. Droits individuels.	2 h.
Lundi, à 10 heures et mercredi, à 11 heures.	49.
<i>Droit public suisse.</i> — Principes généraux. Organisation des pouvoirs publics.	3 h.
Lundi et mardi, à 11 h. ; vendredi, à 9 heures.	48.
<b>M. Maurice Bourquin</b> , prof. ord.	
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	49.
<b>M. Georges Sauser-Hall</b> , prof. ord.	
<i>Droit civil comparé.</i> — Partie générale.	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	17.
<i>Droit international privé.</i> — Partie générale.	2 h.
Jeudi, à 10 heures et samedi, à 9 heures.	48.
<b>M. Paul Carry</b> , prof. ord.	
<i>Les sociétés de capitaux</i> : Société anonyme, coopérative.	2 h.
Vendredi, à 8 heures et samedi, à 10 heures.	48.
<i>Conférence</i> : travaux écrits, discussion de cas pratiques.	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	48.
<i>Poursuite pour dettes et faillite.</i>	2 h.
Mercredi, à 15 h. et samedi, à 11 heures.	48.
<i>Assurances privées.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	48.

	Salle
<b>M. Alexandre Martin-Achard</b> , chargé de cours. <i>La propriété industrielle.</i> — Le droit des marques. — Les dessins et modèles industriels. 1 h.	48.
<b>M. Louis Hamburger</b> , chargé de cours. <i>Evolution contemporaine du droit</i> : Principes de la législation industrielle dans les principaux pays. 2 h.	50.
<b>M. J.-Eugène Choisy</b> , prof. ord. <i>Histoire de l'Eglise.</i> — La contre réforme. L'Eglise aux XVII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècles. 2 h.	28.
Lundi et vendredi, à 9 heures.	
<i>Histoire générale du christianisme.</i> 1 h.	29.
Samedi, à 10 heures.	
<b>M. Auguste Gampert</b> , prof. ord. <i>Introduction particulière aux livres de l'Ancien Testa-</i> <i>ment.</i> 2 h.	28.
Lundi, à 11 heures, et samedi, à 10 heures.	
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i> — Fragments des livres prophétiques. 2 h.	28.
Mercredi et samedi, à 9 heures.	
<b>M. Georges Berguer</b> , prof. ord. <i>Histoire des religions. Prolegomènes</i> : animisme, magie, tabous, etc. (1 <sup>re</sup> année). 1 h.	29.
Mardi, à 10 heures.	
<i>Histoire des religions</i> : Les religions de l'Inde (védisme, brahmanisme, bouddhisme). 2 h.	28.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 15 heures.	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
<b>M. Joseph Bonnet</b> , D <sup>r</sup> sc. comm. <i>Organisation et contrôle des services d'une grande banque.</i> 1 h.	47.
Samedi, à 14 heures.	

	Salle
<b>M. Eugène Dérobert</b> , D <sup>r</sup> ès sc. écon. <i>Le problème de l'organisation économique. Limites de la</i> <i>prévision. Economie dirigée. Economie planifiée.</i> 1 h.	17.
Jeudi, à 8 heures.	
<b>M. Robert Dottrens</b> , D <sup>r</sup> en sociologie. <i>Organisation scolaire.</i> 1 h.	17.
Mardi, à 14 heures. Inst. des Sc. de l'Educ. 4	
<i>Didactique générale.</i> 1 h.	17.
Mardi, à 15 heures. Inst. des Sc. de l'Educ.	
<b>M. Léon Dunand</b> , D <sup>r</sup> en sociologie. <i>J.-B. Godin.</i> — Sa vie et son œuvre sociale. 1 h.	28.
Mardi, à 17 heures.	
<b>M<sup>lle</sup> Jeanne Duprat</b> , D <sup>r</sup> en sociologie. <i>Répertoire de sociologie, économie sociale et systèmes poli-</i> <i>tiques.</i> 1 h.	46.
Samedi, à 11 heures.	
<i>Les systèmes politiques au XIX<sup>e</sup> siècle.</i> 1 h.	46.
Jour et heure à fixer.	
<b>M. Laszlo Ledermann</b> , D <sup>r</sup> ès sc. écon. <i>Les grands courants dans l'économie mondiale d'après-</i> <i>guerre et l'œuvre économique de la Société des</i> <i>Nations.</i> 1 h.	47.
Mercredi, à 15 heures.	
<i>Les idées économiques de J.-J. Rousseau.</i> 1 h.	47.
Lundi, à 18 heures.	
<b>M. Jean-Philippe Lugrin</b> , D <sup>r</sup> ès sc. <i>Organisation rationnelle des entreprises</i> (1 <sup>re</sup> partie) 1 h.	17.
Mardi, à 18 heures.	
<b>M. J.-E. Morton</b> , D <sup>r</sup> en droit, D <sup>r</sup> ès sc. écon. <i>L'emploi des mathématiques en théorie économique.</i> 1 h.	46.
Lundi, à 18 heures.	
<i>L'analyse du cycle industriel</i> (théories et technique). 1 h.	28.
Mardi, à 18 heures.	

<b>M. Antoine Pagès.</b> <i>Langue espagnole.</i> — Interprétation de quelques textes relatifs à l'histoire économique de l'Espagne. 1 h.	30.
Mercredi, à 15 heures.	

<sup>4</sup> Institut des Sciences de l'éducation, rue des Maraichers, 44.

- M. **Henri Tanner**, Dr ès sc.  
*La publicité*. — Psychologie et technique. 1 h.  
 Vendredi, à 18 heures. 46.
- M. **Roberto Tremelloni**, Dr ès sc. écon.  
 \* *Les progrès de la technique au point de vue économique*. 1 h.  
 (Jour et heure à fixer). Faculté des S. E. S.
- M. **Antoine Velleman**, prof. extr.  
*Cours pratique de langue anglaise*.
1. Selected Chapters from « The Life of Henry George »,  
 by his son, Henry George, jr. (Doubleday, Doran  
 and Co. Inc., New-York 1930). 1 h.  
 Jeudi, à 17 heures. 45.
2. Exercices de traduction improvisée (interprétation)  
 sur des sujets d'économie politique et de politique  
 internationale. — Cours d'entraînement pour  
 futurs interprètes parlementaires et diplomatiques. 1 h.  
 Jeudi, à 18 heures. 45.

Les exercices pratiques de calculs commerciaux et financiers et de comptabilité, sont destinés aux étudiants et auditeurs qui n'ont pas fréquenté une Ecole de Commerce. Ils préparent aux épreuves éliminatoires d'arithmétique commerciale et de comptabilité prévus par les règlements de licence ès sciences commerciales et de diplôme de Hautes Etudes commerciales.

Ces cours de raccordement ont lieu sous la direction d'un professeur de la Faculté.

En complément du cours d'économie sociale et des cours commerciaux, des conférences sont organisées avec le concours du *Secrétariat général de la Société des Nations, du Bureau International du Travail* et de spécialistes versés dans la pratique des affaires. Il est prévu de même des visites d'institutions sociales et d'entreprises industrielles et commerciales.

Les étudiants peuvent disposer de la *Bibliothèque sociale et économique* de la Faculté, des *Archives économiques*, où ils trouveront tous les éléments pour des travaux spéciaux et une importante documentation sur les entreprises d'ordre commercial et industriel. Dans les mêmes locaux, une *salle de travail*, ouverte toute la journée, leur est réservée.

\* Cours donné en italien.

### Conditions d'immatriculation.

Peuvent être immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité des sections classique, réelle, technique et pédagogique du Collège de Genève<sup>1</sup>, du certificat de maturité des sections réelle, latine et moderne, ou du certificat de capacité de la section pédagogique de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.
2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.
3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.
4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

### Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales (mention a) : licence générale, mention b) : histoire moderne et contemporaine, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques et de licencié ès sciences commerciales ; de docteur ès sciences économiques et de docteur en sociologie.

(Voir le règlement de la Faculté, lequel est en vente à la Caisse de l'Université.)

### PLANS D'ÉTUDES

#### Licence ès sciences sociales. (Licence générale.)

Pour les conférences voir art. 111 du règlement des examens.

#### 1<sup>re</sup> ANNÉE

##### Semestre d'hiver

Economie politique générale.  
 Statistique générale.  
 Philosophie.  
 Histoire des Institutions politiques.  
 Introduction au Droit.

##### Semestre d'été

Economie politique générale.  
 Statistique générale.  
 Philosophie.  
 Histoire des Institutions politiques.

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

2<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Sociologie.  
Economie sociale.  
Histoire de la Philosophie.  
Droit constitutionnel comparé.  
Anthropologie.  
Histoire économique <sup>1</sup>.

*Semestre d'été*

Sociologie.  
Economie sociale.  
Histoire de la Philosophie.  
Droit constitutionnel comparé.  
Anthropologie.  
Histoire économique <sup>1</sup>.

3<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Economie politique spéciale.  
Statistique spéciale.  
Histoire économique <sup>1</sup>.  
Finances publiques.  
Géographie humaine (3 heures).

*Semestre d'été*

Economie politique spéciale.  
Statistique spéciale.  
Histoire économique <sup>1</sup>.  
Finances publiques.  
Géographie humaine (3 heures).

**Licence ès sciences sociales**

**B) Mention histoire moderne et contemporaine.**

Pour les conférences voir art. 113 et 114 du règlement des examens.

1<sup>re</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Histoire générale.  
(Histoire moderne et histoire contemporaine).  
Histoire des institutions politiques.  
Introduction au droit.

*Semestre d'été*

Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Histoire générale.  
(Histoire moderne et histoire contemporaine).  
Histoire des institutions politiques.

2<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Sociologie.  
Economie sociale.  
Géographie humaine (3 heures).  
Droit constitutionnel comparé.  
Anthropologie.  
Histoire économique <sup>1</sup>.

*Semestre d'été*

Sociologie.  
Economie sociale.  
Géographie humaine (3 heures).  
Droit constitutionnel comparé.  
Anthropologie.  
Histoire économique <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres.

Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

3<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Histoire économique <sup>1</sup>.  
Histoire des religions.  
Histoire diplomatique.  
Une branche à option (voir Règlement de la Faculté, page 7).

*Semestre d'été*

Histoire économique <sup>1</sup>.  
Histoire des religions.  
Histoire diplomatique.  
Une branche à option (voir Règlement de la Faculté, page 7).

**Licence ès sciences économiques**

Pour les conférences voir art. 116 du règlement des examens.

1<sup>re</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Sociologie.  
Economie sociale.  
Eléments de mathématiques supérieures (voir Règlement page 8).  
Géographie humaine (2 heures).

*Semestre d'été*

Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Sociologie.  
Economie sociale.  
Eléments de mathématiques supérieures (voir Règlement page 8).  
Géographie humaine (2 heures).

2<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Economie politique spéciale.  
Statistique spéciale.  
Economie commerciale.  
Histoire économique <sup>1</sup>.  
Economie publique.  
Finances publiques.  
Géographie humaine (2 heures).

*Semestre d'été*

Economie politique spéciale.  
Statistique spéciale.  
Economie commerciale.  
Histoire économique <sup>1</sup>.  
Economie publique.  
Finances publiques.  
Géographie humaine (2 heures).

3<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Economie politique spéciale.  
Statistique spéciale.  
Histoire économique <sup>1</sup>.  
Au choix du candidat :  
Economie commerciale ou  
Technique commerciale (bourses) <sup>2</sup>.

*Semestre d'été*

Economie politique spéciale.  
Statistique spéciale.  
Histoire économique <sup>1</sup>.  
Au choix du candidat :  
Economie commerciale ou  
Technique commerciale (changes)

**Licence ès sciences économiques, mention Mathématiques.**  
(Voir art. 118 du règlement des examens.)

**Licence ès sciences économiques, certificat, enseignement économie politique.**  
(Voir art. 119 du règlement des examens.)

<sup>1</sup> Voir note, page 53.

<sup>2</sup> Ce cours étant donné tous les deux ans, peut être suivi en 2<sup>e</sup> ou en 3<sup>e</sup> année.

<sup>3</sup> Grade décerné par la Faculté des Sciences économiques et sociales et la Faculté de droit, conjointement.

**Licence en sociologie.**

Pour les conférences voir art. 120 du règlement des examens.

1<sup>re</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Sociologie générale.	Sociologie générale.
Economie politique générale.	Economie politique générale.
Statistique générale.	Statistique générale.
Histoire de la Philosophie.	Histoire de la Philosophie.
Histoire des Religions.	Histoire des Religions.
Introduction au Droit.	
Une branche à option : voir art. 121 du Règlement des examens de la Faculté.	Une branche à option : voir art. 121 du Règlement des examens de la Faculté.

2<sup>me</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Sociologie.	Sociologie.
Démographie.	Démographie.
Economie sociale.	Economie sociale.
Histoire économique <sup>1</sup> .	Histoire économique <sup>1</sup> .
Finances publiques.	Finances publiques.
Anthropologie.	Anthropologie.

3<sup>me</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Histoire économique <sup>1</sup> .	Histoire économique <sup>1</sup> .
Statistique spéciale.	Statistique spéciale.
Géographie humaine (3 heures).	Géographie humaine (3 heures).
Au choix du candidat :	Au choix du candidat :
Systèmes politiques.	Systèmes politiques.
Histoire des Institutions politiques.	Histoire des Institutions politiques.

**Licence ès sciences politiques<sup>2</sup>**

Pour les conférences voir art. 123 du règlement des examens.

1<sup>re</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Economie politique générale.	Economie politique générale.
Statistique générale.	Statistique générale.
Sociologie.	Sociologie.
Economie sociale.	Economie sociale.
Introduction au Droit.	
Droit public et administratif général.	Droit public et administratif général.
Droit constitutionnel comparé.	Histoire des Institutions politiques de la Suisse.

<sup>1</sup> Voir note, page 53.

2<sup>me</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Histoire générale (moderne et contemporaine).	Histoire générale (moderne et contemporaine).
Droit constitutionnel comparé.	
Droit international public.	Droit international public.
Histoire diplomatique.	Histoire diplomatique.
Finances publiques.	Finances publiques.
Droit des Obligations (partie générale).	Droit des Obligations (partie spéciale), si le cours est donné.
Histoire des Institutions politiques	Histoire des Institutions politiques (y compris celles de la Suisse).
Géographie humaine (3 heures).	Géographie humaine (3 heures).
Histoire économique.	Histoire économique.
Droit pénal (partie générale), si le cours est donné.	Procédure pénale, si le cours est donné.

3<sup>me</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Droit pénal (partie générale), si le cours n'a pas pu être suivi en 2 <sup>me</sup> année.	Procédure pénale, si le cours n'a pas pu être suivi en 2 <sup>me</sup> année.
Droit public et administratif fédéral.	Droit public et administratif fédéral.
Histoire économique.	Histoire économique.
Economie publique.	Economie publique.
Législation civile comparée (partie générale).	Droit commercial (sociétés).
Droit commercial (sociétés).	Droit des obligations (partie spéciale), si le cours n'a pas pu être suivi en 2 <sup>me</sup> année.

**Licence ès sciences commerciales**

Pour les conférences voir art. 127 du règlement des examens.

1<sup>re</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Comptabilité.	Comptabilité.
Calculs commerciaux et financiers.	Calculs commerciaux et financiers.
Economie politique générale.	Economie politique générale.
Sociologie et économie sociale.	Sociologie et économie sociale.
Statistique générale.	Statistique générale.
Propriété industr. ou assurances.	Propriété industr. ou assurances.
Géographie humaine (2 heures).	Géographie humaine (2 heures).
Introduction au Droit.	

2<sup>me</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Droit commercial.	Droit commercial.
Economie publique.	Economie publique.
Economie commerciale.	Economie commerciale.
Finances publiques.	Finances publiques.
Géographie humaine (2 heures).	Géographie humaine (2 heures).
Histoire économique.	Histoire économique.
Technique commerciale.	Technique commerciale.

3<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Economie commerciale.  
Technique commerciale.  
Histoire économique<sup>1</sup>.

*Semestre d'été*

Economie commerciale.  
Technique commerciale.  
Histoire économique.

---

**INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES**

---

M. le professeur Claudius TERRIER, Administrateur.

---

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences  
Economiques et Sociales.

---

Un Institut des Hautes Etudes commerciales est rattaché à la  
Faculté des Sciences économiques et sociales.

**Admission.**

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hau-  
tes Etudes commerciales :

- a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences économiques et sociales (voir p. 54).
- b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.
- c) Les diplômés de la 3<sup>me</sup> année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3<sup>me</sup> année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.
- d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission.

**Diplôme.**

L'Institut des Hautes Etudes commerciales délivre un diplôme de Hautes Etudes commerciales.

---

<sup>1</sup> Voir note page 53.

**PLAN D'ÉTUDES**

**Diplôme de Hautes Etudes commerciales**

Pour les conférences voir règlement des examens de l'I. H. E. C.

1<sup>re</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Comptabilité.  
Calculs commerciaux et financiers.  
Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Finances publiques.  
Economie sociale.  
Géographie humaine (2 heures).  
Economie commerciale.  
Technique commerciale.  
Droit commercial.

*Semestre d'été*

Comptabilité.  
Calculs commerciaux et financiers.  
Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Finances publiques.  
Economie sociale.  
Géographie humaine (2 heures).  
Economie commerciale.  
Technique commerciale.  
Droit commercial.

2<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Economie publique.  
Histoire économique<sup>1</sup>  
Géographie humaine (2 heures).  
Economie commerciale.  
Technique commerciale.  
Droit commercial.

*Semestre d'été*

Economie publique.  
Histoire économique<sup>1</sup>  
Géographie humaine (2 heures).  
Economie commerciale.  
Technique commerciale.  
Droit commercial.

---

<sup>1</sup> *Histoire économique* : Deuxième partie. Cours à suivre éventuellement en première année suivant le programme.

## FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Folliet	46	Folliet	46	Folliet Martin-Achard	46 48	Rappard Derobert Carry	46 17 48	Wavre Carry	20 48	Rappard Wavre	46 20
9 à 10	Folliet Fehr Bourquin J.-E. Choisy	46 20 49 28	Folliet Bourquin Berguer	46 49 28	Folliet Piaget Bourquin Gampert	46 47 49 28	Terrier Wavre	46 20	Terrier Battelli J.-E. Choisy	46 48 28	Sausser-Hall Gampert	48 28
10 à 11	G.-L. Duprat Battelli Sausser-Hall	46 49 17	Babel Sausser-Hall Berguer	57 17 29	Hersch	46	Terrier Fehr Sausser-Hall	46 20 48	Terrier Rossier	46 47	Milhaud Olttramare Rossier Carry J.-E. Choisy Gampert	30 B. P. 45 48 29 28
11 à 12	G.-L. Duprat Borgeaud Gampert Battelli	46 49 28 48	Babel Borgeaud Ed. Claparède Battelli	46 49 30 48	Babel Pittard Ed. Claparède Battelli Hamburger	46 L. A. 30 49 50	Milhaud Hersch Fehr	49 46 20	Babel Rossier Hamburger	46 45 50	Milhaud Rossier Carry J. Duprat	30 45 48 46

## FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Terrier Reverdin	30 46	Terrier Dottrens	57 I.S.E.	Mirimanoff Carry	20 48			Milhaud	49	Ch. Werner Bonnet	47 17
15 à 16	Terrier Malche P. E. Martin	30 I.S.E. B.P.	Burky Terrier Reverdin P. E. Martin Dottrens	S.G. 57 46 45 I.S.E.	Victor Martin Carry Ledermann P. E. Martin Pagès	46 48 47 45 30	Hersch Terrier	S.St. 46	Milhaud Claparède Berguer	49 Lab. psye. 28	Ch. Werner	47
16 à 17	G.-L. Duprat Bally Malche P. E. Martin	30 45 I.S.E. B.P.	Burky Ch. Werner Bovet	46 45 30	Burky Hersch Ch. Werner Bovet Borgeaud	46 S.St. 45 I.S.E. 49	Hersch Terrier	S.St. 46	G.-L. Duprat Ch. Werner Borgeaud	48 45 49		
17 à 18	G.-L. Duprat Malche	30 45	Bally Burky Bovet Dunand	45 46 30 28	Rappard Burky Bovet	30 46 I.S.E.	Milhaud Velleman	30 45	G.-L. Duprat Malche	48 45		
18 à 19	Ledermann E. Pittard Morton	47 30 46	Burky E. Pittard Gielly Lugrin Morton	58 30 46 17 28	Hersch E. Pittard	46 30	Milhaud Thibaudet Velleman	30 Aula 45	Milhaud Thibaudet Tanner	30 Aula 46		

# FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul Logoz, Doyen.

M. <b>Charles Borgeaud</b> , prof. ord.		Salle
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne et « Dominions », Etats-Unis d'Amérique) et de la République française.	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.	
<i>Histoire nationale.</i> — La Réformation à Genève.	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 16 heures.	49.	
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	2 h.	
Jeudi, à 16 h. et à 17 heures.	50.	
		et Archives d'Etat (salle Harvey)
M. <b>Paul Logoz</b> , prof. ord.		
<i>Droit pénal</i> (partie générale).	5 h.	
Lundi, à 9 h. ; mardi, à 8 h. ; jeudi, à 11 h. ; vendredi, à 10 heures et à 11 heures.	48.	
<i>Conférence</i> (travaux personnels des étudiants).	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.	48.	
M. <b>Hugo de Claparède</b> , prof. hon.		
<i>Histoire et système du droit privé germanique et suisse.</i>	4 h.	
Lundi mardi, mercredi et jeudi, à 11 heures.	17.	
* <i>Code civil allemand</i> (obligations). Vertrag und Unrecht.	4 h.	
Jeudi, à 10 h. ; vendredi, à 10 h. et à 11 heures ; samedi, à 10 heures.	17.	
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre IV (Famille).	4 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	50.	
Samedi, à 11 heures.	17.	
M. <b>Albert Richard</b> , prof. ord.		
<i>Droit civil suisse.</i> — Théorie générale des obligations.	4 h.	
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures.	17.	
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques.	1 h.	
Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	48.	

\* Cours donné en allemand.

		Salle
<i>Séminaire.</i> — Travaux personnels des candidats à la licence.	1 h.	
Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	48.	
M. <b>Erich-Hans Kaden</b> , prof. ord.		
<i>Système du droit privé romain.</i> — Introduction. Personnes et famille. Droits réels. Obligations.	6 h.	
Mardi, mercredi, jeudi, à 10 h. ; vendredi, à 9 h. et à 10 h. ; samedi, à 9 heures.	49.	
* <i>Droit civil allemand.</i> — Les meubles et les immeubles.	5 h.	
Mardi, mercredi, jeudi, à 9 h. ; samedi, à 10 h. et à 11 heures.	50.	
* <i>Conférence de droit civil allemand :</i> (sur le droit des meubles et des immeubles).	2 h.	
Mardi, à 15 heures et à 16 heures.	49.	
* <i>Conférence de droit civil allemand pour étudiants avancés</i> (à partir du V <sup>e</sup> semestre).	2 h.	
Jeudi, à 15 et à 16 heures.	49.	
M. <b>Georges Sauser-Hall</b> , prof. ord.		
<i>Droit civil suisse :</i> Personnes et famille.	3 h.	
Mardi, mercredi et jeudi, à 9 heures.	48.	
<i>Séminaire.</i>	1 h.	
Lundi, à 15 heures.	50.	
<i>Droit civil comparé :</i> Partie générale.	2 h.	
Lundi et mardi, à 10 heures.	17.	
<i>Droit international privé :</i> Partie générale.	2 h.	
Jeudi, à 10 heures et samedi, à 9 heures.	48.	
M. <b>Paul Carry</b> , prof. ord.		
<i>Les sociétés de capitaux.</i> — Société anonyme, coopérative.	2 h.	
Vendredi, à 8 h. ; samedi, à 10 heures.	48.	
<i>Conférence.</i> — Travaux écrits, discussion de cas pratiques.	1 h.	
Mercredi, à 14 heures.	48.	
<i>Poursuite pour dettes et faillite.</i>	2 h.	
Mercredi, à 15 h. ; samedi, à 11 heures.	48.	

\* Cours donné en allemand.

	Salle
<i>Assurances privées.</i> Jeudi, à 8 heures.	1 h. 48.
<b>M. Maurice Bourquin</b> , prof. ord. <i>Droit international public.</i> Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	3 h. 48.
<i>Introduction à l'étude du droit.</i> Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	3 h. 49.
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord. <i>Cours général d'économie politique.</i> — La production et la circulation. Jeudi, à 17 et à 18 heures ; vendredi, à 18 heures et samedi, à 10 heures.	4 h. 30.
<i>Conférence.</i> Samedi, à 11 heures.	1 h. 30.
<b>M. William-E. Rappard</b> , prof. ord. <i>Finances publiques.</i> — Le budget. Les impôts directs. Jeudi et samedi, à 8 heures.	2 h. 46.
<i>Société des Nations.</i> — L'œuvre de la Société des Nations. Mercredi, à 17 heures.	4 h. 30.
<b>M. François Naville</b> , prof. ord. <i>Médecine légale et technique policière scientifique.</i> — Cours théorique et démonstrations pratiques. Jeudi, à 10 heures. Institut de méd. légale <sup>1</sup> .	1 h. 45.
<i>Laboratoire de recherches spéciales.</i> Tous les jours. [S'adresser à l'Institut.]	
<b>M. Wolfgang Liebeskind</b> , prof. extr. <i>Histoire du droit moderne.</i> — Les institutions politiques depuis la fin de l'antiquité. Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 heures.	4 h. 49.
<i>Conférence (avec travaux écrits).</i> Jeudi, à 9 heures.	1 h. 45.
<b>M. Ernest Delaquis</b> , prof. honoraire. <i>Droit d'extradition.</i> — Principes généraux, procédure. Lundi, à 8 heures.	1 h. 49.

<sup>1</sup> Rue de l'École-de-Médecine.

	Salle
<b>M. Alexandre Martin-Achard</b> , chargé de cours. <i>La propriété industrielle.</i> — Le droit des marques. Les dessins et modèles industriels. Mercredi, à 8 heures.	1 h. 48.
<b>M. Maurice Battelli</b> , chargé de cours. <i>Droit public général.</i> — Théorie générale de l'Etat. Droits individuels. Lundi, à 10 heures ; mercredi, à 11 heures.	2 h. 49.
<i>Droit public suisse.</i> — Principes généraux. Organisation des pouvoirs publics. Lundi et mardi, à 11 heures ; vendredi, à 9 heures.	3 h. 48.
<i>Conférence de droit public suisse.</i> Mercredi, à 10 heures.	1 h. 17.
<b>M. Louis Hamburger</b> , chargé de cours. <i>Evolution contemporaine du droit :</i> Principes de la législation industrielle dans les principaux pays. Mercredi et vendredi, à 11 heures.	2 h. 50.
<i>Evolution contemporaine du droit :</i> Séminaire (travaux personnels des étudiants) : L'économie dirigée et le droit privé. Tous les quinze jours. (Jours et heures à fixer).	2 h.
* <i>Exercice de droit des personnes et de famille allemand.</i> Vendredi, à 15 heures et à 16 heures.	2 h. 17.

#### COURS ET CONFÉRENCES POUR LE DOCTORAT

*Droit civil.* — M. le professeur Albert RICHARD.  
*Droit commercial.* — M. le professeur Paul CARRY.  
*Droit pénal.* — M. le professeur Paul LOGOZ.  
*Droit romain.* — M. le professeur Erich-Hans KADEN.  
*Droit international public.* — M. le professeur Maurice BOURQUIN.  
Les candidats au doctorat qui désirent suivre cet enseignement sont priés d'en informer le doyen au début du semestre.

\* Cours donné en allemand.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
<b>M. André Archinard, D<sup>r</sup> en droit.</b> <i>Notions générales et chapitres choisis de droit fiscal.</i> Mercredi, à 18 heures.	1 h. 49.
<b>M. Georges Capitaine, D<sup>r</sup> en droit.</b> <i>Les Sociétés coopératives en droit suisse.</i> Lundi, à 18 heures.	1 h. 49.
<b>M. Michel Grodensky, D<sup>r</sup> en droit, lic. ès sc. soc.</b> <i>Théorie générale du droit. — Le droit étatique et le droit extra-étatique.</i> Mardi, à 16 heures.	1 h. 48.
<i>Philosophie du droit. — Le droit et la morale.</i> Mardi, à 17 heures.	1 h. 48.
<i>Sociologie du droit. — Le droit et l'économique.</i> Mardi, à 18 heures.	1 h. 48.
<b>M. Maurice Roulet, D<sup>r</sup> en droit.</b> <i>Les Assurances sociales en Suisse. — Législations fédérale et cantonale.</i> Mardi, à 17 heures.	1 h. 49.
<b>M. Jude Suss, D<sup>r</sup> en droit.</b> <i>Exercices de terminologie et de traduction juridiques d'allemand en français et de français en allemand.</i> Lundi, de 16 à 18 heures.	2 h. 48.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire aux examens de la licence en droit, il faut présenter les certificats de conférences requis par le Règlement spécial adopté par la Faculté. Pour le doctorat, la demande d'approbation du sujet de la thèse doit être accompagnée d'un travail de conférence jugé suffisant par le professeur de l'enseignement duquel relève le sujet choisi.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle latine du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

SALLE DE TRAVAIL

La *Salle de Travail* (au rez-de-chaussée du bâtiment de la Bibliothèque publique et universitaire) est ouverte tous les jours, de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

PLAN D'ÉTUDES \*

*Ce plan d'études n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ces cours doivent servir d'introduction. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures qu'il est désirable d'éviter.*

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité (avec latin) italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

\* Le programme de la licence ès sciences politiques comporte non seulement les cours indiqués ci-après, mais aussi les *conférences* requises par son règlement.

### Licence en Droit.

*1<sup>re</sup> année*<sup>1</sup>. — *Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit romain (personnes et famille, droits réels, obligations). — Histoire du droit moderne. — Droit public général. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

*Semestre d'été* : Droit romain (droits patrimoniaux de la famille, successions, histoire et procédure). — Histoire du droit moderne. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Droit public général. — Economie politique.

*2<sup>me</sup> année*. — *Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Finances. — Droit civil suisse (partie générale des obligations). — Droit commercial (propriété industrielle). — Droit pénal (partie générale) ou procédure civile. — Droit international public. — Médecine légale.

*Semestre d'été* : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Droit civil suisse (partie spéciale des obligations et successions, ou droits réels). — Droit commercial (sociétés de personne et propriété industrielle). — Droit pénal (partie spéciale), ou procédure pénale. — Droit international public. — Médecine légale.

*3<sup>me</sup> année*. — *Semestre d'hiver* : Droit civil suisse (personnes et famille) — Droit commercial (Les sociétés de capitaux, Assurances privées et Poursuite pour dettes). — Procédure civile ou droit pénal (partie générale). — Droit international privé. — Droit public fédéral. — Législation civile comparée.

*Semestre d'été* : Droit civil suisse (droits réels, ou successions et partie spéciale des obligations). (Régimes matrimoniaux) — Droit commercial (Société à responsabilité limitée, Droit de change). — Procédure pénale ou droit pénal (partie spéciale). — Droit international privé. — Législation civile comparée. — Droit administratif fédéral.

---

<sup>1</sup> Les étudiants de première année sont invités à suivre un cours de *Logique* et un cours d'*Histoire nationale* (étudiants genevois) à la *Faculté des lettres* et à la *Faculté des sciences économiques et sociales*, deux heures au moins de cours par semaine, à leur choix, indépendamment du *cours général d'Economie politique* obligatoire et du cours de *Finances* (seconde année), qui font partie du programme de la Faculté de droit.

### Licence ès sciences politiques<sup>1</sup>.

*1<sup>re</sup> année*. — *Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit public et administratif général. — Droit constitutionnel comparé, Economie politique générale. — Statistique générale. — Sociologie. — Economie sociale.

*Semestre d'été* : Droit public et administratif général. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Economie politique générale. — Statistique générale. — Sociologie. — Economie sociale.

*2<sup>me</sup> année*. — *Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Droit international public. — Droit des obligations (partie générale). — Droit pénal (partie générale), si le cours est donné. — Histoire générale (moderne et contemporaine). — Histoire diplomatique — Finances publiques. — Histoire des institutions politiques. — Géographie humaine (3 heures). — Histoire économique.

*Semestre d'été* : Droit international public. — Droit des obligations (partie spéciale), si le cours est donné. — Procédure pénale, si le cours est donné. — Histoire des institutions politiques (y compris celles de la Suisse). — Histoire générale (moderne et contemporaine). — Histoire diplomatique. — Finances publiques. — Géographie humaine (3 heures). — Histoire économique.

*3<sup>me</sup> année*. — *Semestre d'hiver* : Droit pénal (partie générale), si le cours n'a pas pu être suivi en 2<sup>me</sup> année. — Droit public et administratif fédéral. — Législation civile comparée (partie générale). — Droit commercial (sociétés). — Histoire économique. — Economie publique.

*Semestre d'été* : Droit des obligations (partie spéciale), si le cours n'a pas pu être suivi en 2<sup>me</sup> année. — Procédure pénale, si le cours n'a pas pu être suivi en 2<sup>me</sup> année. — Droit public et administratif fédéral. — Droit commercial (sociétés). — Histoire économique. — Economie publique.

---

<sup>1</sup> Grade décerné par la Faculté de droit et la Faculté des sciences économiques et sociales, conjointement.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jedi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Delaquis	49	Liebeskind Logoz	49 48	Liebeskind Martin-Achard	49 48	Liebeskind Rappard Carry	49 46 48	Liebeskind Carry	49 48	Rappard	46
9 à 10	Bourquin Logoz	49 48	Bourquin Richard Sauser-Hall Kaden	49 17 48 50	Bourquin Richard Sauser-Hall Kaden	49 17 48 50	Liebeskind Richard Sauser-Hall Kaden	48 17 48 50	Kaden Richard Battelli	49 17 48	Kaden Sauser-Hall	49 48
10 à 11	Battelli Bourquin Sauser-Hall de Claparède	49 48 17 50	Kaden Bourquin Sauser-Hall de Claparède	49 48 17 50	Kaden Bourquin Battelli de Claparède	49 48 17 50	Kaden Navelle I.M.L. Sauser-Hall de Claparède	49 I.M.L. 48 17	Kaden Logoz de Claparède	49 48 17	Milhaud Carry Kaden de Claparède	30 48 50 17
11 à 12	Borgeaud Battelli de Claparède	49 48 17	Borgeaud Battelli de Claparède	49 48 17	Battelli Logoz de Claparède Hamburger	49 48 17 50	Logoz de Claparède	48 17	Logoz de Claparède Hamburger	48 17 50	Milhaud Carry Kaden de Claparède	30 48 50 17
14 à 15					Carry	48			Richard	48		
15 à 16	Sauser-Hall	50	Kaden	49	Carry	48	Kaden	49	Richard Hamburger	48 17		
16 à 17	Suss	48	Kaden Grodensky	49 48	Borgeaud	49	Borgeaud 50 et Arch. Kaden	49 49	Borgeaud Hamburger	49 17		
17 à 18	Suss	48	Rouillet Grodensky	49 48	Rappard	30	Borgeaud 50 et Arch. Milhaud	30 30				
18 à 19	Capitaine	49	Grodensky	48	Archinard	49	Milhaud	30	Milhaud	30		

# FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Eugène BUJARD, Doyen.

M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.

*Anatomie normale et organogénie.* — Splanchnologie.  
Résumé du système nerveux central et périphérique.

6 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 18 h. ; samedi,  
de 9 à 11 heures.

Aula Ec. Méd.

*Exercices pratiques de dissection* : Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures. Le professeur dirige les travaux pratiques, tous les jours, de 10 à 12 heures.

Ec. Méc. Salle de dissect.

Un *répétitoire gratuit concernant des questions d'anatomie et d'organogénie* a lieu sous la direction du professeur, le mercredi, à 14 heures et le samedi, à 11 heures.

Aula Ec. Méd.

*Laboratoire pour recherches spéciales.*

Tous les jours.

Ec. Médecine.

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. ord.

*Histologie normale.* — 1<sup>re</sup> partie : tissus et systèmes.

4 h.

Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 h. 30.

Ec. Méd.

*Embryologie générale* (embryogénie et histogénie).

2 h.

Vendredi et samedi, à 8 h. 30.

Ec. Méd.

*Stomatologie normale.*

[A lieu au semestre d'été.]

*Laboratoire d'embryologie et d'embryogénie.*

2 h.

Mardi et vendredi, de 14 à 16 heures.

Ec. Méd.

*Laboratoire d'histologie.*

[A lieu au semestre d'été.]

Éventuellement, il sera organisé un *répétitoire* (facultatif) sur des questions d'histologie.

[S'adresser au professeur.]

*Laboratoire pour recherches spéciales.*

Tous les jours, sauf le jeudi.

Ec. Méd.

[S'adresser au professeur.]

<b>M. le Dr Frédéric Battelli, prof. ord.</b>	
<i>Physiologie.</i> — Fonctions de nutrition.	6 h.
Lundi et vendredi, à 16 heures; mardi et mercredi, de 16 à 18 heures.	Ec. Méd.
<i>Chimie physiologique.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire de physiologie.</i>	
Mardi, de 9 à 12 h. et jeudi, de 14 à 17 heures.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire de chimie physiologique.</i>	
[A lieu au semestre d'été.]	Ec. Méd.
<i>Exercices pratiques et théoriques pour étudiants avancés.</i>	
Lundi, à 9 heures.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> - Tous les jours.	Ec. Méd.
<b>M. le Dr Max Askanazy, prof. ord.</b>	
<i>Pathologie générale.</i>	4 h.
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 11 à 12 h.	Inst. path. <sup>1</sup>
<i>Laboratoire d'autopsies et de démonstrations.</i>	
a) Démonstrations.	2 h.
Lundi à 14 h. et vendredi, à 15 h.	Inst. path.
b) Autopsies pour tous les élèves.	2 h.
Jeudi, de 14 à 16 heures.	Inst. path.
c) Autopsies pour groupes d'élèves. (Sur convocation.)	Inst. path.
d) Conférences sur des chapitres choisis d'anatomie pathologique.	Inst. path.
<i>Anatomie pathologique de la cavité buccale et du pharynx</i> (avec le concours du chef des travaux de l'Institut pathologique).	
	2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	Inst. path.
<i>Travaux spéciaux.</i> — Tous les jours.	Inst. path.
<b>M. le Dr Maurice Roch, prof. ord.</b>	
<i>Clinique médicale.</i>	6 h.
Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. 50 à 10 h. 50.	Hôp. cant. <sup>2</sup>
<i>Médecine propédeutique</i> (avec le concours du chef de clinique et du chef de laboratoire).	
	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	Hôp. cant.

<sup>1</sup> Institut pathologique, boul. de la Cluse.

<sup>2</sup> Hôpital cantonal.

<i>Stage clinique</i> (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée).	
	6 h.
Tous les jours.	Hôp. cant.
<i>Exercices d'auscultation.</i>	
	2 h.
Mardi, de 16 à 18 heures.	Hôp. cant.
<b>M. le Dr Albert Jentzer, prof. ord.</b>	
<i>Clinique chirurgicale.</i>	6 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 11 h. à 12 h. 15.	Hôp. cant.
<i>Chirurgie propédeutique</i> (avec le concours du chirurgien adjoint).	
	1 h. $\frac{1}{4}$
Vendredi, de 11 heures à 12 h. 15.	Hôp. cant.
<i>Stage clinique d'un mois pour candidats en médecine.</i>	
Tous les jours (s'adresser au professeur).	Hôp. cant.
<i>Travaux pratiques.</i>	
Tous les jours (s'adresser au professeur).	Hôp. cant.
<i>Travaux de laboratoire.</i>	
Tous les jours (s'adresser au professeur).	Hôp. cant.
<b>M. le Dr René Kœnig, prof. ord.</b>	
<i>Clinique gynécologique et obstétricale.</i>	5 h.
Tous les jours, sauf le samedi, de 8 h. à 8 h. 45.	Maternité.
<i>Obstétrique propédeutique.</i>	
	1 h.
Lundi, à 17 heures.	Maternité.
<b>M. le Dr Pierre Gautier, prof. ord.</b>	
<i>Clinique infantile.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 16 heures.	Clin. infant. <sup>1</sup>
<b>M. le Dr Adolph Franceschetti, prof. ord.</b>	
<i>Clinique ophtalmologique.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 9 heures.	Clin. ophtalm. <sup>2</sup>
<i>Cours d'ophtalmoscopie pour débutants.</i>	
	1 h.
Lundi, à 17 heures.	Clin. ophtalm.
<i>Cours d'ophtalmoscopie pour étudiants avancés.</i>	
	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	

<sup>1</sup> Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

<sup>2</sup> Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

M. le Dr Charles Ladame, prof. ord.	
<i>Clinique des maladies mentales.</i>	2 h.
Mercredi, de 14 à 16 heures.	Asile de Bel-Air <sup>1</sup> .
M. le Dr Charles Du Bois, prof. ord.	
<i>Clinique dermato-vénérologique.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et jeudi, à 9 heures.	Hôp. cant.
[Pour les stages s'inscrire auprès du professeur.]	
M. le Dr Bernard Wiki, prof. ord.	
<i>Matière médicale et thérapeutique expérimentale</i> (Pharmacologie).	2 h.
Mardi, à 15 heures, et mercredi, à 17 heures.	Ec. Méd.
<i>Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments.</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Ec. Méd.
<i>Art de formuler. Exercices de rédaction d'ordonnances</i> (Cours théorique).	
[A lieu au semestre d'été.]	
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours, sauf le samedi. [S'adresser au professeur].	Ec. Méd.
M. le Dr Georges Bickel, prof. ord.	
<i>Clinique thérapeutique.</i>	4 h.
Jeudi, à 8 heures.	Hôp. cant.
<i>Policlinique médicale.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 18 heures.	Policlinique.
<i>Stage de policlinique médicale.</i>	
Tous les jours, jeudi excepté, de 16 à 18 h.	Policlinique.
M. le Dr Jean-Alfred Veyrassat, prof. ord.	
<i>Policlinique chirurgicale.</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Policlinique.
<i>Chirurgie générale.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, de 18 à 19 heures.	Policlinique.
<i>Stage de policlinique chirurgicale.</i>	
Tous les jours, jeudi excepté, de 17 à 19 h.	Policlinique.

<sup>1</sup> Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le Dr Raoul de Seigneux, prof. ord.	
<i>Cours pratique d'opérations obstétricales</i> (1 <sup>re</sup> partie).	2 h.
Samedi, de 8 à 10 heures.	Maternité (Amphith.)
<i>Exercices pratiques de diagnostic gynécologique et obstétrical sur le mannequin.</i>	2 h.
Lundi, à 15 h. ; mercredi, à 16 h.	Policl. obst. et gyn., s. 26 <sup>1</sup> .
Pour les participants à ce cours : sutures de déchirures périnéales (sur convocation).	
<i>Consultations de la Policlinique gynécologique et obstétricale.</i>	
Stage d'un mois, limité à 2 participants par mois.	
Tous les jours, à 14 heures.	Policl. obst. et gyn.
M. le Dr Zareh Chéridjian, prof. ord.	
<i>Clinique et policlinique oto-rhino-laryngologique.</i>	2 h.
Lundi à 18 h. ; vendredi, à 17 h.	Policl. oto-rhino-laryngologique.
M. le Dr François Naville, prof. ord.	
<i>Médecine légale. — Cours théorique et démonstrations pratiques.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 14 heures.	Institut de méd. légale <sup>2</sup> .
<i>Autopsies médico-légales. — Rédactions de rapports et expertises par les élèves ; démonstrations de laboratoire selon matériel et sur convocation.</i>	
<i>Laboratoire de recherches spéciales.</i>	Institut de méd. légale.
Tous les jours [S'adresser à l'Institut].	
M. le Dr Charles Julliard, prof. extr.	
<i>Chirurgie des accidents et médecine des assurances.</i>	2 h.
Mardi, de 16 à 18 heures.	Hôp. cant.
M. le Dr René Gilbert, prof. ord.	
<i>Radiologie générale. — Applications au diagnostic et aux traitements (avec démonstrations).</i>	2 h.
Mercredi, de 14 à 16 heures.	Institut central de Radiologie.
<i>Stage de radiologie clinique pour médecins, ou étudiants ayant terminé leur scolarité.</i>	
Tous les jours (nombre limité). S'adresser au professeur.	Institut central de Radiologie.

<sup>1</sup> Maternité.

<sup>2</sup> Rue de l'Ecole-de-Médecine.

M. le Dr <b>Pierre M. Besse</b> , prof. ord.		
<i>Diététique.</i>	1 h.	
Mardi, à 15 heures.		Inst. de physioth., Hôp. cant.
<i>Physiothérapie.</i>	1 h.	
Mardi, à 16 heures.		Inst. de physioth., Hôp. cant.
<i>Hydrologie-climatologie médicale.</i>	1 h.	
Mercredi, à 16 heures.		Inst. de physioth., Hôp. cant.
M. le Dr <b>Théodore Reh</b> , chargé de cours.		
<i>Bactériologie.</i>	2 h.	
Lundi et Vendredi, à 16 heures.		Inst. d'hygiène et de bactériol. <sup>1</sup>
<i>Travaux pratiques de bactériologie.</i>	4 h.	
Mercredi et samedi, de 14 à 16 heures.		Inst. d'hyg. et de bact.
<i>Hygiène.</i>		
[A lieu au semestre d'été].		
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>		
[S'adresser au professeur].		
M. le Dr <b>Georges de Morsier</b> , chargé de cours.		
<i>Clinique neurologique et neuropathologie.</i>	1 h.	
Vendredi, à 17 heures.		Hôp. cant.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Nouveau règlement.

M. le Dr <b>Edmond Barbey</b> , privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.		
<i>Exercices pratiques de diagnostics oto-rhino-laryngologiques.</i>	1 h.	
Mercredi, à 17 heures.		Pol. oto-rhino-laryngologique.
M. le Dr <b>Nicolas Betchov</b> , privat-docent de médecine interne.		
<i>La tuberculose. — Etude clinique. Lutte sociale antituberculeuse. Démonstrations pratiques et visites d'institutions.</i>	1 h.	
Lundi, à 16 heures.		Hôp. cant.
M. le Dr <b>Jacques-E.-L. Brocher</b> , privat-docent de pathologie générale.		
<i>Chapitres choisis de pathologie générale.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer).		Inst. path.

<sup>1</sup> Quai d'Arve.

M. le Dr <b>Fernand Chatillon</b> , privat-docent d'obstétrique et de gynécologie.		
<i>Cours d'obstétrique et de gynécologie</i>	1 h.	
Lundi, à 17 heures.		Maternité.
M. le Dr <b>Isaac Daïnow</b> , privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.		
<i>Thérapeutique dermato-vénérologique.</i>	1 h.	
Jeudi, à 16 heures.		Hôp. cant.
M. le Dr <b>Henri Flournoy</b> , privat-docent de psychopathologie.		
<i>Psychopathologie.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		
M. le Dr <b>Oscar-Louis Forel</b> , privat-docent de psychiatrie.		
<i>Psychologie médicale.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		
M. le Dr <b>Ernest Friedheim</b> , privat-docent d'anatomie pathologique.		
<i>Culture de tissus.</i>	1 h.	
Lundi, à 16 heures.		Inst. path.
<i>Aspects morphologiques de l'immunité.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer).		Inst. path.
M. le Dr <b>Edouard Frommel</b> , privat-docent de thérapeutique.		
<i>Recherches pharmacodynamiques au laboratoire de la Polyclinique médicale.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer).		Policlinique.
M. le Dr <b>Jean Golay</b> , privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.		
<i>Les principales affections dermatologiques.</i>	1 h.	
Samedi, à 16 heures.		Clin. médicale.
M <sup>me</sup> Dr <b>Léonore Gourfein-Welt</b> , privat-docent d'ophtalmologie.		
<i>Chapitres choisis d'ophtalmologie.</i>	1 h.	
Mardi, à 16 heures.		Clin. ophtalm. <sup>1</sup>
M. le Dr <b>Herz Mantchik</b> , privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.		
<i>Cours de technique et de pratique oto-rhino-laryngologique.</i>	1 h.	
Samedi, à 11 heures.		Policl. oto-rhino-laryng. <sup>2</sup>
M. le Dr <b>Ferdinand Morel</b> , privat-docent de psychiatrie.		
<i>Éléments de psychiatrie.</i>	1 h.	
Vendredi, à 17 heures.		Policlinique.

<sup>1</sup> Rue Alcide-Jentzer.

<sup>2</sup> Boulevard de la Cluse, 42.

- M. le Dr **J.-Jacques Mozer**, privat-docent de médecine interne.  
*Glandes endocrines.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer). Clin. dermat.
- M. le Dr **François Ody**, privat-docent de chirurgie.  
*Chirurgie du système nerveux.* 1 h.  
 Vendredi, à 18 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr **John-Henri Oltramare**, privat-docent de chirurgie.  
*Chirurgie propédeutique.* 1 h.  
 Vendredi, de 11 h. à 12 h. 15 (voir page 75). Clin. chir.
- M. le Dr **Georges Piotrowski**, privat-docent de physiologie pathologique.  
*Technique et interprétation des examens de laboratoire.* 1 h.  
 Samedi, à 18 heures. Clin. ophtalm.
- M. le Dr **Erwin Rutishauser**, privat-docent d'anatomie pathologique.  
*Anatomie pathologique de la cavité buccale.* 2 h.  
 Mercredi, de 17 à 19 heures (voir page 74). Inst. path.
- M. le Dr **Charlie Saloz**, privat-docent de médecine interne.  
*Sémiologie cardio-vasculaire.* 1 h.  
 Vendredi, à 16 heures. Clin. méd.
- M. le Dr **Raymond de Saussure**, privat-docent de psychiatrie.  
*Les méthodes de psychothérapie.* 1 h.  
 Vendredi, à 18 heures. Université, s. 48.
- M. le Dr **François Sciclounoff**, privat-docent de médecine interne.  
*Chapitres choisis de sémiologie médicale.* 1 h.  
 Vendredi, à 15 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr **Jacques Stephani**, privat-docent de médecine interne.  
*Etude clinique et radiographique des formes de la tuberculose pulmonaire.* — Thérapeutique adaptée aux différentes formes. 1 h.  
 (A lieu au semestre d'été seulement.) Clin. méd.
- M. le Dr **Fernand Wyss-Chodat**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.  
*Les lésions histologiques des maladies de la peau* (démonstrations) 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Clin. dermatol.

- b) Ancien règlement.
- M. le Dr **Louis Aubert**.  
*Gynécologie opératoire.* 1 h.  
 Mercredi, à 18 heures. Maternité.
- M. le Dr **Henri Audeoud**.  
*Hygiène et alimentation de l'enfance.* 1 h.  
 Samedi, à 18 heures. Polyclinique.
- M. le Dr **Charles Martin-Du Pan**.  
*Chirurgie infantile.* 1 h.  
 Mardi, à 11 heures. Hôp. Gourgas<sup>1</sup>.
- M. le Dr **Rista Mitkovitch**.  
*Criminologie générale.* — Les criminels au point de vue anthropologique, sociologique et psychologique. Dégénérescence et criminalité. Problème de la responsabilité. Défense contre le crime. 1 h.  
 Lundi, à 15 heures. Univ., s. 48.
- M. le Dr **Charles Perrier**.  
*Chapitres choisis d'urologie chirurgicale.* 1 h.  
 Vendredi, à 17 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr **Charles Waegeli**.  
*Séminaire d'obstétrique.* 1 h.  
 Vendredi, à 10 heures. Maternité.

#### Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes<sup>2</sup> par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

<sup>1</sup> Rue Gourgas, 19.

<sup>2</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux de médecine, voir la note ci-après.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

#### Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent :

1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université* ; 2° présenter une demande adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

#### Examens fédéraux de médecine

1° Les citoyens suisses peuvent seuls être admis aux examens fédéraux pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires et recevoir le diplôme fédéral correspondant. Des dérogations ne pourront être apportées à cette disposition qu'en vertu de traités de réciprocité passés avec des Etats qui autorisent les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires de nationalité suisse à exercer ces professions sur leur territoire.

Dans des cas extraordinaires, le Conseil fédéral pourra autoriser l'admission, en considération des circonstances particulières et au vu des certificats d'examens.

2° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur, M. le professeur Burckhardt-Socin, Leimenstrasse, 18, Bâle. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

3° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement,

doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué comme terme d'inscription au tableau affiché à l'Université. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par l'huissier de l'Université.

4° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 15 francs.

5° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

6° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Le Président local des Examens fédéraux de médecine, M. le Dr E. Thomas, reçoit les inscriptions des candidats aux examens fédéraux à son domicile *route de Florissant, 4, 2<sup>e</sup> étage à gauche*, les lundis, mercredis et samedis, de 14 à 15 heures.

#### PLAN D'ÉTUDES

Ce plan d'études ne comprend que les cours strictement obligatoires, mais est recommandé aux étudiants; il est destiné à leur servir de guide pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

#### ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

##### 1<sup>re</sup> ANNÉE (Année pré-médicale).

1<sup>re</sup> année. — 1<sup>er</sup> semestre (hiver) : Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1<sup>re</sup> partie). — Chimie inorganique.

*Exercices pratiques.* — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaires. I.

2<sup>me</sup> semestre (été) : Botanique (2<sup>me</sup> partie). — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2<sup>me</sup> partie). — Chimie organique.

*Exercices pratiques.* — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaires.

En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques de physique ; de botanique ; de zoologie et d'anatomie comparée. — Excursions botaniques.

Les travaux pratiques ci-dessus sont obligatoires pour les candidats aux examens fédéraux.

**EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou Examen fédéral de sciences naturelles.**

ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

A. SECTION ANATOMO-PHYSIOLOGIQUE.

(2<sup>me</sup> ANNÉE)

3<sup>me</sup> semestre (hiver) : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

*Exercices pratiques* : Dissection I. — Physiologie.

4<sup>me</sup> semestre (été) : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Physiologie II.

*Exercices pratiques* : Histologie normale. — Chimie physiologique.

(3<sup>me</sup> ANNÉE)

5<sup>me</sup> semestre (hiver) : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

*Exercices pratiques* : Dissection II.

En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie.

**EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou Examen fédéral d'anatomie et de physiologie.**

B. SECTION PATHOLOGIQUE ET CLINIQUE.

N. B. — Le nouveau plan des études pathologiques et cliniques conforme au nouveau règlement fédéral paraîtra dans le programme du semestre d'été 1936.

6<sup>me</sup> semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale I. — Hygiène I. — Cliniques : médicale, chirurgicale. — Policlinique chirurgicale.

*Exercices pratiques* : Médecine opératoire.

4<sup>me</sup> année. — 7<sup>me</sup> semestre (hiver) : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Policlinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Bactériologie. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales. — Bactériologie.

8<sup>me</sup> semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Hygiène II. — Clinique et policlinique dermatologiques. — Policliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

*Exercices pratiques* : Histologie pathologique.

5<sup>me</sup> année. — 9<sup>me</sup> semestre (hiver) : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Policliniques : médicale, gynécologique. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

*Exercices pratiques* : Prescription et dispensation des médicaments.

**EXAMENS : Première partie du Doctorat.**

10<sup>me</sup> semestre (été) : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et policlinique de dermatologie et de vénérologie. — Policlinique médicale.

**EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.**

11<sup>me</sup> semestre (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et policliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages.

**Examen fédéral professionnel.**

---

**Présentation de la thèse.**

---

Pour le *Doctorat en médecine dentaire*, consulter le règlement de l'Université.

---

---

y.M. = Ecole de médecine.  
 H.C. = Hôpital cantonal.  
 I.P. = Institut pathologique.  
 U. = Université, bâtiment principal.  
 M. = Maternité.  
 I.H. = Institut d'Hygiène.  
 A.A. = Asile des Aliénés.  
 I.R. = Institut de radiologie.

Cl. m. = Clinique médicale.  
 Cl. ch. = Clinique chirurgicale.  
 P. = Policlinique.  
 P.Oto. = Policl. otorhinolaryng.  
 I.M.L. = Institut méd. légale.  
 Cl. Inf. = Clinique infantile.  
 Cl. opt. = Clinique ophthalmolog.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Heures	Samedi	
8.30 à 9.15 8 à 8.45	Bujard Kœnig	E.M. Mat.	Bujard Kœnig	E.M. Mat.	Bujard Kœnig	E.M. Mat.	Bujard Kœnig Bickel	E.M. Mat. H.C.	Bujard Kœnig	E.M. Mat.	8.15 à 9	Bujard de Seigneux	E.M. Mat.
9 à 9.45	Battelli (t.p.) Du Bois	E.M. H.C.	Battelli (t.p.) Franceschetti	E.M. Cl. Oph.	Du Bois	H.C.	Du Bois	H.C.	Roch Franceschetti	H.C. Cl. Oph.	9.15 à 10	Weber de Seigneux	E.M. Mat.
10 à 11. 9.50 à 10.50	Roch	H.C.	Battelli (t.p.) Roch	E.M. H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.		Weber Wiki (t.p.) Veyrassat Waegeli	E.M. E.M. Pol. Mat.
11 à 12.15	Jentzer Askanazy	H.C. I.P.	Battelli (t.p.) Jentzer Martin Du Pan	E.M. H.C. H.G.	Jentzer Askanazy	H.C. I.P.	Jentzer Askanazy	H.C. I.P.	Jentzer Askanazy	H.C. I.P.	11 à 12.15	Wiki (t.p.) Veyrassat Mantchik J.-H. Oltramare	Pol. P. oto. H.C.

## FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
14.15 à 15	Askanazy (t.p.) I.P.		Bujard (t.p.) Naville	E.M. I.M.L.	Ladame Gilbert Reh (t.p.)	A.A. I.R. I.H.	Battelli (t.p.) Askanazy (t.p.)	E.M. I.P.	Naville	I.M.L.	Reh (t.p.)	I.H.
15.15 à 16	de Seigneux Mitkovitch	Pol. U. 48	Bujard (t.p.) Wiki Besse	E.M. E.M. H.C.	Ladame Gilbert Reh (t.p.)	A.A. I.R. I.H.	Battelli (t.p.) Askanazy (t.p.)	E.M. I.P.	Askanazy (t.p.) Sciclounoff	I.P. H.C.	Reh (t.p.)	I.H.
16.15 à 17	Battelli Gautier Reh Friedheim Betchov	E.M. Cl. inf. I.H. I.P. H.C.	Battelli de Seigneux Roch Julliard Besse Gourfein-Welt	E.M. Pol. H.C. H.C. H.C. Cl. op	Battelli Besse	E.M. H.C.	Battelli (t.p.)	E.M. H.C.	Battelli Gautier Reh Saloz	E.M. Cl. inf. I.H. H.C.	Golay	H.C.
17.15 à 18	Battelli Kœnig Franceschetti Chatillon	E.M. Mat. Cl. Oph. Mat.	Battelli Roch Julliard	E.M. H.C. H.C.	Battelli Askanazy Wiki Franceschetti Barbey Rutishauser	E.M. I.P. E.M. Cl. Oph. P. Oto I.P.	Askanazy	I.P.	Battelli Chéridjian de Morsier Morel Perrier	E.M. P. Oto. H.C. Pol. H.C.		
18.15 à 19	J. A. Weber Veyrassat Chéridjian	Aula E.M. E.M. P. Oto.	J. A. Weber Bickel	Aula E.M. Pol.	Askanazy Veyrassat Aubert Rutishauser	I.P. E.M. Pol. I.P.	J. A. Weber Veyrassat Aubert Rutishauser	Aula E.M. Pol. Mat. I.P.	J. A. Weber de Saussure Bickel Ody	Aula E.M. U. 48 Pol. H.C.	Piotrowski Audeoud	Cl. Oph. Pol.

# INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Eugène BUJARD.

M. le Dr **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.

*Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.*

*Exercices pratiques.* 14 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h. ;  
samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire.

*Cours théorique.* 1 h.

Samedi, à 16 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.

*Policlinique dentaire.* 12 h.

Lundi, mercredi, jeudi, samedi, de 8 à 10 heures ;  
mardi, vendredi, de 9 à 11 heures. Inst. dent.

*Art dentaire théorique. Hygiène dentaire.* 1 h.

Mardi, à 8 heures. Inst. dent.

*Anomalies des mâchoires. Orthodontie.* 1 h.

Vendredi, à 8 heures. Inst. dent.

M. X.

*Prothèse générale et chirurgicale.* 7 h.

Lundi, mercredi et vendredi, de 8 à 10 h., et jeudi,  
de 9 à 10 heures. Inst. dent.

*Cours théorique.* 1 h.

Jeudi, à 8 heures. Inst. dent.

M. le Dr **François Pfæffi**, professeur à l'Institut dentaire.

*Couronnes et appareils à pont.* 6 h.

*Clinique.*

Lundi et mardi, de 17 à 19 h. ; vendredi, de 17 à  
18 heures. Inst. dent.

*Cours théorique.* 1 h.

Vendredi, de 18 à 19 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. ord. à l'Université.

*Stomatologie normale.*

[A lieu au semestre d'été.]

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord. à l'Université.

*Anatomie pathologique de la cavité buccale et du pharynx* [avec le concours du chef des travaux de l'Institut pathologique].

2 h.

Mercredi, de 17 à 19 heures. Inst. path.

M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr. à l'Université.

*Chirurgie spéciale de la cavité buccale.* 1 h.

Mercredi, à 10 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Charles Wartmann**, professeur à l'Inst. dentaire.

*Pharmacologie.* 2 h.

Mardi et vendredi, à 11 heures. Inst. dent.

*Stomatologie clinique.* 1 h.

Mercredi, à 11 heures. Inst. dent.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ;  
le lundi, le mardi, et le vendredi, de 14 à 19 heures ;  
le mercredi et le samedi, de 14 à 17 heures.

## COURS DE PRIVAT-DOCENT

M. **Ernest Comte**, Dr méd. dent.

*Clinique d'orthodontie.* 2 h.

Jeudi, de 10 heures à 12 heures. Inst. dent.

M. **Arthur-Jean Held**, Dr méd. dent.

*Les affections paradentaires.* 1 h.

Mercredi, à 8 heures. Inst. dent.

*Clinique et thérapeutique des affections paradentaires.* 2 h.

Mercredi, de 9 à 11 heures. Inst. dent.

## Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 74).

## PLAN D'ÉTUDES

MM. les élèves ne sont pas obligés de s'en tenir strictement à l'ordre indiqué dans le présent plan d'études. Celui-ci ne doit être considéré que comme un guide recommandé par la Commission.

### ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

*1<sup>re</sup> année.* — *1<sup>er</sup> semestre* (hiver) : Botanique (*1<sup>re</sup>* partie). — Physique (*1<sup>re</sup>* partie). — Anatomie comparée et Zoologie (*1<sup>re</sup>* partie). — Chimie inorganique).

*Exercices pratiques.* — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaires. I.

*2<sup>me</sup> semestre* (été) : Botanique (*2<sup>me</sup>* partie). — Physique (*2<sup>me</sup>* partie). — Anatomie comparée et Zoologie (*2<sup>me</sup>* partie). — Chimie organique.

*Exercices pratiques.* — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaires.

En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques de physique ; de botanique ; de zoologie et d'anatomie comparée. — Excursions botaniques.

Les travaux pratiques ci-dessus sont obligatoires pour les candidats aux examens fédéraux.

**EXAMENS : Examen fédéral de sciences naturelles ou première partie de l'examen propédeutique dentaire.**

### ETUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

*2<sup>me</sup> année.* — *3<sup>me</sup> Semestre* : Histologie normale I. — Embryologie. — Anatomie normale I. — Physiologie I. — Exercices pratiques : Dissection. Embryologie et histogénie.

*4<sup>me</sup> Semestre* : Histologie normale II. — Stomatologie normale. — Anatomie normale II. — Physiologie II. — Exercices pratiques : Histologie normale.

N. B. — Il est rappelé que pour le Doctorat en médecine dentaire, un second semestre de dissection (été) et les travaux pratiques de physiologie et chimie physiologique sont obligatoires (voir règlement de la Faculté de médecine).

**EXAMENS : Examen fédéral d'anatomie et de physiologie ou deuxième partie de l'examen propédeutique dentaire.**

### ÉTUDES A L'INSTITUT DENTAIRE.

N. B. — Le nouveau plan des études pathologiques et cliniques conforme au nouveau règlement fédéral paraîtra dans le programme du semestre d'été 1936.

*3<sup>me</sup> année.* — *5<sup>me</sup> Semestre* : Pathologie et Anatomie pathologique générales. — Chirurgie générale. — Clinique chirurgicale. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et Histologie pathologique des tissus dentaires.

*6<sup>me</sup> Semestre* : Clinique chirurgicale. — Policlinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Couronnes et appareils à pont. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pathologique des tissus dentaires.

*4<sup>me</sup> année.* — *7<sup>me</sup> Semestre* : Policlinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Chirurgie générale. — Anesthésie générale. — Bactériologie théorique et pratique de la cavité buccale. — Clinique otorhino-laryngologique. — Pathologie et Thérapeutique pour dentistes. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Couronnes et appareils à ponts.

*8<sup>me</sup> Semestre* : Même programme que pour le semestre précédent.

**EXAMENS : Examen fédéral de dentiste ou Examen de licence en chirurgie dentaire.**

---

Pour le *Doctorat en médecine dentaire* (délivré par la Faculté de médecine), consulter le règlement de la Faculté de Médecine.

## INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	X. Guillermin	Guillermin	X. Guillermin <i>Held</i>	X. Guillermin	X. Guillermin	Guillermin
9 à 10	X. Guillermin	Guillermin	X. Guillermin <i>Held</i>	X. Guillermin	X. Guillermin	Guillermin
10 à 11		Guillermin	Julliard <i>Held</i>	<i>Comte</i>	Guillermin	
11 à 12		Wartmann	Wartmann	<i>Comte</i>	Wartmann	
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæffli	Pfæffli	Askanazy I.P.		Pfæffli	
18 à 19	Pfæffli	Pfæffli	Askanazy I.P.		Pfæffli	

# FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

M. le professeur Auguste GAMPERT, Doyen.

	Salle
<b>M. J. Eugène Choisy</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de l'Eglise. La contre réforme. L'Eglise aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	29.
<i>Séminaire calvinien.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	29.
<b>M. John Gaillard</b> , prof. ord.	
<i>Ecclésiologie.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	28.
<i>Homilétique et diction (1<sup>re</sup> année).</i>	2 h.
Mercredi, à 10 heures et à 11 heures.	29.
<i>Exercices pratiques (sermons et catéchèses).</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	28.
<b>M. Auguste Lemaitre</b> , prof. ord.	
<i>Dogmatique. Dieu et le monde : La création. L'homme et le Péché.</i>	3 h.
Lundi et mardi, à 10 heures, et samedi, à 8 heures.	28.
<i>Histoire des doctrines : Le Christ dans la théologie de Calvin.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	28.
<i>Introduction aux études théologiques.</i>	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	29.
<i>Patristique latine. Tertullien : Apologeticum.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	29.
<b>M. Auguste Gampert</b> , prof. ord.	
<i>Introduction particulière aux livres de l'Ancien Testament.</i>	2 h.
Lundi, à 11 heures ; samedi, à 10 heures.	28.

	Salle	
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i> — Fragments des livres prophétiques.	2 h.	
Mercredi et samedi, à 9 heures.		28.
<i>Grammaire hébraïque.</i>	3 h.	
Lundi, à 9 h. ; mercredi et vendredi, à 8 heures.		29.
<i>Etude générale de l'Ancien Testament</i> (pour la 1 <sup>re</sup> année).	1 h.	
Lundi, à 10 heures.		29.
 <b>M. Georges Berguer, prof. ord.</b>		
<i>Psychologie religieuse.</i> — Méthode, principes. Psychologie de la conversion.	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.		28.
<i>Histoire des religions.</i> — Prolégomènes : animisme, magie, tabous, etc. (1 <sup>re</sup> année).	1 h.	
Mardi, à 10 heures.		29.
<i>Histoire des religions</i> — Les religions de l'Inde (védisme, brahmanisme, bouddhisme).	2 h.	
Mardi, à 9 heures, et mercredi, à 10 heures.		28.
 <b>M. Franz Leenhardt, prof. ord.</b>		
<i>Théologie du Nouveau Testament.</i> — La personne de Jésus et le message évangélique (3 <sup>me</sup> et 4 <sup>me</sup> années).	2 h.	
Mardi, de 14 à 16 heures.		28.
<i>Interprétation de textes.</i> — Le quatrième Evangile.	2 h.	
Lundi, de 14 à 16 heures.		28.
<i>Introduction aux livres du Nouveau Testament</i> (2 <sup>me</sup> année).	1 h.	
Vendredi, à 8 heures.		28.
<i>Histoire du texte et du canon du Nouveau Testament.</i>	1 h.	
Vendredi, à 9 heures.		29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament</i> (en grec).	1 h.	
Vendredi, à 11 heures.		28.
<i>Grec élémentaire.</i>	2 h.	
Mardi, à 17 heures ; vendredi, à 10 heures.		29.
<i>Séminaire du Nouveau Testament.</i> (Jours et heures à fixer.)		

## COURS DE PRIVAT-DOCENT

<b>M. Adolphe Keller.</b>	
<i>Problèmes missionnaires contemporains.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	28.

## EXERCICES DE PRÉDICATION

Une fois par semaine devant les professeurs de la Faculté.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réale latine du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

## PLANS D'ÉTUDES

### Baccalauréat en Théologie.

(Pour les candidats au ministère pastoral)

Huit semestres d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Quatre examens, dont trois partiels oraux et un général.

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité (avec latin) italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, deux *dissertations*.

Le 1<sup>er</sup> examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

Les 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 4<sup>me</sup> examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

### Licence.

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant deux leçons et deux dissertations sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

### Doctorat.

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

### Baccalauréat ès sciences religieuses.

Six semestres d'études universitaires.

Deux examens, oraux et écrits.

(Mention A) Langues anciennes. — (Mention B) Histoire. — (Mention C) Philosophie.

---

*Au nom de l'Université :*

*Le Recteur,*

Albert RICHARD.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 4 octobre 1935.

*Le Conseiller d'Etat*

*chargé du Département de l'Instruction publique,*

Paul LACHENAL.

---

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jedi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9					Gampert	29			Leenhardt	28		
									Gampert	29		
9 à 10	Choisy	28	Berguer	28	Lemaitre	29			Choisy	28	Lemaitre	29
	Gampert	29			Gampert	28			Leenhardt	29	Gampert	28
10 à 11	Lemaitre	28	Lemaitre	28	Gaillard	29			Gaillard	28	Choisy	29
	Gampert	29	Berguer	29	Berguer	28			Leenhardt	29	Gampert	28
11 à 12			Gaillard	28	Gaillard	29			Leenhardt	28	Choisy	29
	Gampert	28			Berguer	28						
14 à 15	Leenhardt	28	Leenhardt	28								
15 à 16	Leenhardt	28	Leenhardt	28								
16 à 17			Keller	28								
17 à 18			Leenhardt	29	Lemaitre	28						

# INSTITUT UNIVERSITAIRE DE HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

(The Graduate Institute of International Studies)

5, Promenade du Pin, Genève.

Direction : MM. les professeurs Paul MANTOUX et William E. RAPPARD.

L'Institut a pour but l'étude scientifique au siège de la Société des Nations des relations internationales contemporaines, envisagées des points de vue juridique, économique, politique et historique. Il vise à donner sur elles à des étudiants qui déjà se spécialisent, des notions générales aussi approfondies que possible. Ils trouvent à l'Institut l'enseignement correspondant à la préparation d'un diplôme de l'Institut ou d'un doctorat ès sciences politiques. De même pour la licence ès sciences politiques (mention études internationales), c'est spécialement à l'Institut Universitaire que les candidats à ce titre peuvent obtenir, en deuxième et troisième années d'études, la formation intellectuelle requise.

Dans les conférences de séminaire et en dehors des cours, les étudiants ont l'occasion de prendre contact avec des professeurs de diverses nationalités, autorités reconnues en leurs domaines respectifs, ainsi qu'avec les personnalités politiques de passage au siège de la Société des Nations.

Une bibliothèque spécialisée est à la disposition des étudiants de l'Institut pour la consultation sur place et pour le prêt à l'extérieur.

Pour les conditions d'admission, les dispositions financières, etc., consulter la brochure délivrée gratuitement au Secrétariat de l'Institut, 5, Promenade du Pin. Voir également le règlement spécial de la licence ès sciences politiques (mention études internationales) et du doctorat. (En vente à l'Université).

## COURS DE L'INSTITUT \*

- M. Paul Mantoux**, prof. à l'Institut Universitaire.  
*La politique extérieure de l'Empire britannique.* 1 h.  
Mardi, à 11 heures.
- Conférence : Problèmes politiques contemporains.* 2 h.  
Lundi, à 16 heures.
- M. William E. Rappard**, prof. à l'Université et à l'Institut Universitaire.  
*L'œuvre de la Société des Nations.* 1 h.  
Mercredi, à 17 heures. Université s. 30.
- Conférence : Questions économiques internationales contemporaines.* 2 h.  
Mardi, à 8 heures.
- M. Maurice Bourquin**, prof. à l'Université et à l'Institut Universitaire.  
*Histoire diplomatique des accords de Locarno.* 1 h.  
Samedi, à 10 heures.
- Conférence : Discussion et travaux pratiques en relation avec l'objet du cours.* 2 h.  
Jeudi, à 10 heures.
- M. Carl J. Burckhardt**, prof. à l'Institut Universitaire.  
*Histoire européenne de 1848 à 1871.*  
Vendredi, à 17 heures.
- Conférence : Discussion et travaux pratiques en relation avec l'objet du cours.* 2 h.  
Samedi, à 8 heures.
- M. Guglielmo Ferrero**, prof. à l'Université et à l'Institut Universitaire.  
*Doctrines et institutions militaires du XIX<sup>e</sup> siècle : la préparation de la guerre mondiale, 1900-1914.* 2 h.  
Mercredi et vendredi, à 11 heures.
- M. Hans Kelsen**, prof. à l'Institut Universitaire.  
*Théorie générale du droit international (problèmes choisis).* 1 h.  
Vendredi, à 10 heures.

\* Sauf mention contraire, les cours ont lieu au siège de l'Institut, 5, Promenade du Pin, Genève.

- Conférence* : Discussion et travaux pratiques en relation avec l'objet du cours. 2 h.  
Vendredi, à 14 heures.
- M. Ludwig Mises**, prof. à l'Institut Universitaire.  
*Nationalism and Internationalism in Economic Policy.* 1 h.  
Jeudi, à 16 heures.
- Conférence* : The Great Depression. 2 h.  
Jeudi, à 8 heures.
- M. Pitman B. Potter**, prof. à l'Institut Universitaire.  
*Fundamental problems in international organization.* 1 h.  
Lundi, à 9 heures.
- Conférence* : International administration. 2 h.  
Mercredi, à 8 heures.
- M. Hans Wehberg**, prof. à l'Institut Universitaire.  
*Introduction au Pacte de la Société des Nations.* 1 h.  
Lundi, à 11 heures.
- Völkerbund und europäisches Paktsystem (en allemand).* 1 h.  
Lundi, à 15 heures.
- Conférence* : Problèmes de droit international public. 2 h.  
Mardi, à 15 heures.
- M. Paul Guggenheim**, chargé de cours à l'Institut Universitaire.  
*Fondements du droit international public.* 1 h.  
Mardi, à 17 heures.
- Conférence* : Discussion et travaux pratiques en relation avec l'objet du cours. 2 h.  
Mercredi, à 15 heures.
- M. Michel-A. Heilperin**, prof.-adjoint à l'Institut Universitaire.  
*Le contrôle monétaire et l'économie dirigée dans leurs aspects internationaux.* 1 h.  
Vendredi, à 16 heures.
- Les institutions internationales à caractère économique.* 1 h.  
Samedi, à 11 heures.
- Conférence* : Les relations monétaires internationales dans l'évolution économique contemporaine. 2 h.  
Vendredi, à 8 heures.

# PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1934 à 1937.

## UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

**Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).**

1000 fr. — Sujet : *L'œuvre philosophique d'Emile Meyerson.*

Le prix sera décerné en juin 1937.

Les mémoires doivent être remis au recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

**Prix d'Histoire (dit Prix Ador).**

1000 fr. — Sujet : *Une contribution à l'historiographie du XVI<sup>e</sup> ou du XVII<sup>e</sup> siècle.* (Edition d'un texte, étude biographique d'un auteur, examen critique d'une source, etc.).

Les mémoires doivent être remis au recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

**Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).**

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale de Max Scheler.*

Le prix sera décerné en juin 1936.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1936.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

### Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1936, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1936.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois.
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

### Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1937, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

### Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1936 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

### Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1936, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Les relations de l'Angleterre et de la République de Genève aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.*

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1936.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur ; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

### Prix D<sup>r</sup> Emile Berger.

L'Université décernera, en juin 1936, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*De la descendance des alcooliques.*

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1936.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) les étudiants de l'Université de Genève.
- b) les gradués de l'Université de Genève âgés de moins de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les thèses, ouvrages ou mémoires présentés devront être rédigés en français et remis en deux exemplaires au moins.

ART. 3. — Les travaux encore inédits doivent être présentés dactylographiés.

En ce qui concerne les ouvrages imprimés, seuls pourront être pris en considération ceux qui auront paru dans les trois années précédant le terme fixé pour la présentation des travaux.

ART. 4. — Les travaux récompensés restent la propriété de leurs auteurs. En cas de publication, deux exemplaires seront remis gratuitement à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

### Prix Lucien Cellérier.

L'Université décernera, en juin 1937, un prix de *mille francs* destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la psychologie affective et son application à l'éducation (Pour de plus amples détails, s'adresser au Secrétariat de l'Université).

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants et anciens étudiants de l'Université de Genève qui ont obtenu le certificat du laboratoire de psychologie dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

b) les élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui sont inscrits comme étudiants ou comme auditeurs à l'Université.

c) les anciens élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui ont été diplômés dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits (écrits très lisiblement) ou, de préférence, dactylographiés, inédits et rédigés en langue française.

ART. 3. — Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être couronnés.

### Prix Lucien Chalumeau

L'Université décernera, en juin 1937, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la préhistoire (y compris, s'il y a lieu, l'étude des races préhistoriques) ou l'histoire de la civilisation.

Les mémoires (manuscrits ou imprimés) doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

Exceptionnellement les thèses de doctorat pourront être retenues par le jury.

Les mémoires imprimés ne devront pas être antérieurs à plus de trois ans, cette date étant calculée dès le jour de la fermeture du concours auquel le travail est présenté.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

1. Les étudiants et anciens étudiants, les auditeurs et anciens auditeurs, suisses, de l'Université de Genève.

2. Les étudiants et anciens étudiants étrangers, à condition qu'ils aient passé au moins deux semestres à l'Université et qu'ils aient acquis dans l'une des six années précédentes, un grade auprès d'une des Facultés de l'Université de Genève.

Les mémoires devront être rédigés en français, et, s'ils sont manuscrits, dactylographiés en quatre exemplaires.

Les lauréats, s'ils ont présenté un mémoire manuscrit, seront tenus de publier, dans le cours de l'année qui suivra l'obtention du prix, au moins un résumé de leur mémoire.

Si, pour des raisons majeures, le manuscrit ne peut être intégralement publié, il sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire, les auteurs conservant la propriété de leur œuvre.

Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser, ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Fonds Théodore Flournoy

Le fonds Théodore Flournoy est destiné à accorder une ou plusieurs bourses d'études ou de recherches à des étudiants ou à des gradués de l'Université. Pour l'attribution de ces bourses, la préférence sera donnée aux travaux portant sur les disciplines suivantes : psychologie expérimentale, psychologie religieuse, psychologie pédagogique, psychanalyse, philosophie des sciences, histoire des sciences.

Toute personne à qui une bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Recteur un rapport écrit sur le résultat de ses travaux.

Exceptionnellement la Commission du Fonds pourra transformer, en tout ou en partie, la bourse en un prix, pour récompenser l'auteur d'un travail remarquable, publié en langue française dans les deux années précédentes, sur un sujet rentrant dans l'une des disciplines indiquées ci-dessus. La Commission, dans ce cas, pourra prendre en considération d'autres personnes que des étudiants ou gradués de l'Université de Genève.

Les candidats devront envoyer leur demande au Recteur de l'Université, en y joignant toutes pièces justificatives, avant le 1<sup>er</sup> mars 1937, avec un exposé des buts qu'ils se proposent.

### Fonds Jean de Soukozanette

Le fonds Jean de Soukozanette est destiné à subvenir aux frais d'études d'étudiants et d'étudiantes de nationalité russe et de religion orthodoxe, immatriculés à l'Université de Genève.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université avant le 30 juin 1936.

### Fonds African Spir

(Fondé par M<sup>me</sup> Claparède-Spir).

Le fonds African Spir est destiné à une bourse d'études (environ 1,200 fr. par an), à un étudiant (ou à une étudiante), appartenant à une famille peu fortunée, et qui aura témoigné d'un profond intérêt pour la philosophie et de réelles capacités pour l'étude de cette discipline.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> mai 1936.

### Fonds Krishnavarma

ART. 1<sup>er</sup>. — Le « Fonds Krishnavarma » est destiné à venir en aide aux étudiants appelés à imprimer une thèse de valeur agréée par la Faculté intéressée, aux fins d'obtenir un grade à l'Université de Genève. Peuvent bénéficier d'une allocation les étudiants de toutes nationalités, régulièrement immatriculés et inscrits à l'Université de Genève depuis quatre semestres au moins, qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour imprimer leur thèse.

ART. 2. — Les étudiants répondant aux exigences prévues à l'article 1<sup>er</sup> peuvent bénéficier :

a) Soit d'un don qui, prélevé sur les intérêts du fonds, ne sera pas supérieur à fr. 200.— (deux cents).

b) Soit, lorsque leur thèse pourra être considérée comme une étude particulièrement importante, d'un prêt sans intérêts qui ne sera pas supérieur à fr. 1.000 (mille).

Ces prêts pourront être prélevés sur le capital du Fonds, mais en aucun cas ce capital ne pourra être réduit par ces prêts à une somme inférieure à fr. 5.000.— (cinq mille).

Les étudiants qui bénéficieront d'un prêt devront prendre l'engagement de le rembourser dès que les circonstances le leur permettront et, en tout cas, cinq ans au plus tard après la remise de la somme.

ART. 3. — Les demandes d'allocation doivent être adressées au recteur de l'Université qui les transmet au Bureau. Celui-ci statue après avoir pris connaissance du préavis de la Faculté intéressée.



## FACULTÉ DES SCIENCES

### Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1936, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1936.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1937, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M<sup>me</sup> Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1936, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet reentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1936.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'at-

tribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

### Fonds Ernest Solvay

*pour recherches sur des sujets de chimie théorique.*

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. *Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermination des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission administrative*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

## FACULTÉ DES LETTRES

### Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1936, un prix de littérature française de *trois cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1936. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans

la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

### Prix Amiel.

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Ströehlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1937, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats (littérature pure, à l'exclusion des nouvelles et romans, histoire littéraire, critique littéraire, philologie).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admises à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs, ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

### Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1937, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

### Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1937, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement d'enseignement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

## FACULTÉ DE DROIT

### Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1936, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral* en général.

La valeur de ce prix est fixée à *huit cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1936.

### Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1936, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *huit cents francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours. Les thèses de doctorat ne sont admises au concours qu'autant qu'elles ont été présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié dans les six années précédentes.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1936.

### Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1937, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

### Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1936, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*La représentation post mortem en droit civil suisse (validité et effets du pouvoir de représentation après la mort du représenté).*

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours.

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1936.

Le prix pourra être partagé.

### Fonds Adrien Lachenal.

Les intérêts de ce fonds sont destinés à subventionner l'impression d'une thèse de doctorat en droit présentée à la Faculté de Droit de l'Université de Genève par un étudiant de nationalité suisse ayant passé au moins quatre semestres à la Faculté.

Les demandes doivent être adressées à M. le Doyen de la Faculté. Un règlement spécial détermine les conditions dans lesquelles cette subvention pourra être accordée.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1936 à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante posée par la Faculté :

*Rapport entre la glycémie et la glycosurie.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1936, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2<sup>o</sup> Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3<sup>o</sup> Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il la publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

### Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1936, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1936. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

### Prix Gustave Humbert

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1937, un prix de *cinq cents francs* au meilleur travail fait à la Polyclinique médicale ou au second Service de médecine de l'Hôpital cantonal.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés ne concourant pas simultanément pour un autre prix, doivent être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937 au Doyen de la Faculté de médecine.

Sont admis à concourir les assistants des services sus-mentionnés, les étudiants de la Faculté de Médecine de Genève et les diplômés fédéraux et cantonaux ayant terminé leurs études à Genève depuis moins de 10 ans.



## FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

### Prix Chenevière

La Faculté décernera, en juin 1936, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*La personnalité religieuse de l'apôtre Paul, d'après les ouvrages d'Aug. Sabatier, d'Ad. Deissmann et d'Alb. Schweitzer.*

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française. Ils doivent être remis au Doyen avant le 1<sup>er</sup> janvier 1936. Le nom de l'auteur doit être remis sous pli cacheté, portant extérieurement une devise répétée en tête du manuscrit.

### Prix Georges Fulliquet

La Faculté décernera, en juin 1936, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de théologie systématique (dogmatique, histoire des dogmes, apologétique) ou de philosophie de la religion, dont le choix est laissé aux concurrents.

Sont admis à concourir : 1<sup>o</sup> les étudiants de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, au moment fixé pour la remise des travaux de concours, sont dans leur dernière année d'études ; 2<sup>o</sup> les candidats au baccalauréat de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont passé leurs derniers examens depuis moins de deux ans ; 3<sup>o</sup> les bacheliers en théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont obtenu leur grade depuis moins de deux ans.

Les mémoires présentés doivent être inédits et rédigés en français. Ils porteront une devise qui sera reproduite dans un pli cacheté renfermant le nom de l'auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1936.

## FONDS UNIVERSITAIRES

1. TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
3. BELLOT (1836), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
4. HENTSCH (1844), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
5. Henri DISDIER (1864) pour prix décerné par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1885), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
9. CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. BIZOT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
11. Edgar AUBERT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix décernés par la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. Joseph DES ARTS (1900), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
17. GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. Edouard GANS (1909), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
20. DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1911), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. Paul DUPROIX (1912), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
25. Etienne GIDE (1923), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.

27. Dr Jean KESER (1924), pour la Faculté des Lettres.
28. Dr Constantin TOPALI (1925), pour la Faculté des Sciences.
29. Société anonyme Dr A. WANDER (1925), pour l'Ecole de pharmacie.
30. Dr Emile BERGER (1926), pour prix décerné par l'Université.
31. Georges FULLIQUET (1926), pour prix décerné par la Faculté de Théologie.
32. Eugène RICHARD (1927), pour la Faculté de Droit.
33. Christos LAMBRAKIS (1927), pour chaire à la Faculté des Lettres.
34. Lucien CELLERIER (1927), pour prix décerné par l'Université.
35. Théodore FLOURNOY (1928), pour bourse décernée par l'Université.
36. Adrien LACHENAL (1928), pour impression de thèses à la Faculté de Droit.
37. Rudolf Jan REIGER (1928), pour l'Institut de Physique (recherches de précision sur les rayons X).
38. Dr Laurent REHFOUS-COLLART (1929), pour l'Institut de Botanique (pour publications).
39. Gustave HUMBERT (1929), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
40. Jean DE SOUKOZANETTE (1929), pour bourse décernée par l'Université.
41. African SPIR (1929), pour bourse décernée par l'Université.
42. Fonds KRISHNAVARMA (1933).
43. Lucien CHALUMEAU (1933), pour prix décerné par l'Université.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Approuvé par le Conseil d'Etat

### *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le *Doyen de la Faculté* et par le *Recteur*.

### *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A. Les *Etudiants* doivent payer :

I. — Un droit d'immatriculation de Fr. 20.— à leur entrée dans l'Université.

Sont dispensés de cette finance les porteurs du certificat de matu-

rité de la division supérieure du Collège de Genève, de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève et de l'Ecole secondaire et supérieure de Jeunes filles de Genève. Les étudiants qui changent de Faculté, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Sont exemptés de la moitié de la finance d'immatriculation de Fr. 20.— : *a*) les étudiants porteurs d'un certificat d'exmatriculation d'une université suisse; *b*) les étudiants suisses porteurs d'un certificat d'exmatriculation d'une université étrangère; *c*) les porteurs d'un certificat de maturité suisse; *d*) les porteurs de certificats de maturités des Ecoles supérieures de commerce suisses; *e*) les porteurs d'un diplôme suisse d'instituteur admis à l'immatriculation.

Le droit d'entrée à l'Institut des Hautes Etudes commerciales est également de Fr. 20.—. Pour l'exemption totale et la demi-exemption il est fait application des mêmes principes.

II. — Les *cours* sur la base de Fr. 6.— par heure, par semaine et par semestre; un étudiant appelé à suivre des cours comportant 20 heures d'enseignement par semaine, payera Fr. 120.— ( $6 \times 20 = 120$ ) *pour le semestre*.

III. — Les *laboratoires* et *travaux pratiques* sur la base du tarif légal.

IV. — Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque, une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie, une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du Sanatorium universitaire, la cotisation semestrielle de Fr. 2.— de l'Association générale des étudiants.

V. — Une prime semestrielle d'assurance-accidents de laboratoires de Fr. 2.—, quand ils sont immatriculés dans les Facultés des sciences et de médecine.

Les étudiants des autres Facultés qui fréquentent les laboratoires ou les travaux pratiques doivent également payer la prime d'assurance-accidents.

VI. — Les droits de graduation prévus par les règlements, lorsqu'ils postulent un grade, un diplôme ou un certificat.

B. Les *Auditeurs* doivent payer :

I. — Les *cours* sur la base de Fr. 10.— par heure, par semaine et par semestre; un auditeur désireux de suivre des cours comportant 5 heures d'enseignement par semaine payera Fr. 50.— ( $10 \times 5 = 50$ ) *pour le semestre*.

II. — Une prime d'assurance-accidents de Fr. 2.— par semestre, lorsqu'ils fréquentent des laboratoires ou des travaux pratiques.

### *Livrets d'étudiant et d'auditeur*

Le prix du livret est de Fr. 1.—. Tout livret égaré ou détérioré sera remplacé moyennant paiement de Fr. 5.—.

### *Exemptions*

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser les étudiants et les auditeurs de l'Université de tout ou partie des rétributions. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants de nationalité suisse. Les requêtes doivent être adressées au Département de l'Instruction publique qui remettra aux intéressés une formule ad hoc.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées pour l'obtention des grades universitaires; ils sont en vente à la Caisse de l'Université.

---

## COMITÉ DE PATRONAGE

### DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

---

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Etudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Etudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

---

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

---

## ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS

(Fondée en 1924)

L'Association générale des Etudiants groupe tous les étudiants de l'Université, suisses et étrangers, et les représente auprès des autorités universitaires et gouvernementales. Elle s'est en outre assigné la tâche de s'occuper des besoins intellectuels et matériels des étudiants. Elle a notamment créé en 1931 un office d'entr'aide.

En s'inscrivant aux cours, chaque étudiant fait partie d'office de l'Association et reçoit une carte lui permettant de jouir de notables réductions dans presque toutes les salles de spectacle et dans un grand nombre de magasins de la ville.

---

## CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE

POUR LES

### ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

(Loi du 21 Juin 1919, modifiée le 23 septembre 1933)

La Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Etudiants de l'Université de Genève, a pour but de subvenir, dans les limites fixées par les Statuts, aux frais qu'ont à supporter les étudiants en cas de maladie aiguë.

Le bureau de la Caisse-maladie (salle 23) est ouvert aux jours et heures indiqués dans un avis affiché à la porte de la salle 23.

---

## CAISSE DE SUBSIDES

POUR LES

### ÉTUDIANTS SUISSES DE L'UNIVERSITÉ

Loi du 9 Juin 1934

Les demandes de subsides doivent être adressées, par écrit et avec les motifs à l'appui, à M. le Conseiller d'Etat chargé du Département de l'Instruction publique, président du Comité de la Caisse, Hôtel de Ville, Genève.

Les statuts de la Caisse peuvent être consultés au secrétariat de l'Université.

## ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTS

*Programme du semestre d'hiver 1935/36 :*

Culture physique. — Escrime. — Equitation. — Basket-Ball. — Ski. — Jiu-jitsu. — Cross-country. — Boxe.

Détails pour chaque sport dans programme spécial, à disposition chez l'Huissier.

### *Inscriptions :*

Huissier de l'Université (M. Gex, Loge dans le Hall de l'Université. Tél. 52.274).

### *Finances :*

**Cotisation unique Fr. 10.—.**

Supplément Fr. 35.— pour l'équitation, payable en s'inscrivant (Huissier).

### *Secrétariat des Sports :*

Réception salle 50, 1<sup>er</sup> étage de l'Université, le mercredi, de 11 h. à 11 h. 30.

### *Tableau :*

Les détails supplémentaires et les modifications au programme seront affichés au tableau de l'Université, dans le hall.

### *Commission sportive universitaire :*

Messieurs les professeurs Albert Richard, recteur de l'Université, P.-E. Martin, président, Koenig et Weiglé. M. L. Bouffard, inspecteur scolaire cantonal de gymnastique, M. le Dr H. Brandt, représentant du contrôle médical sportif de l'Etat, ainsi qu'un délégué de l'Association générale des étudiants, et deux délégués de la section sportive de l'Association générale des étudiants.

## Renseignements utiles à MM. les Etudiants.

La *Salle des Journaux* est ouverte à tous les étudiants inscrits et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 8 h.  $\frac{1}{2}$  à 12 heures et de 14 à 18 h. 45. Le samedi la *Salle des Journaux* est fermée à 17 heures.

### *Bibliothèque publique et universitaire.*

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture* est ouverte tous les jours : en été, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., sauf le samedi après-midi ; en hiver, jusqu'à 19 h., de 20 à 22 h., et le samedi jusqu'à 17 heures.

Les *Salles d'exposition* (Musée J. J. Rousseau et Salle Ami Lullin) sont ouvertes gratuitement au public le jeudi et le dimanche, de 13 à 16 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, en Sciences économiques et sociales, en Droit et en Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais), (ouverts du 10 juillet au 30 août), s'adresser au Directeur, M. le professeur Fernand Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur B. P. G. Hochreutiner.

Les *Archives de l'Etat*, à l'Hôtel de Ville, en indiquant l'objet des recherches à l'archiviste de service à la salle des travaux.

Le *Musée d'art et d'histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

Le *Musée d'ethnographie*, moyennant l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

**ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS**

**PROFESSEURS**

- MM. André, Emile, 4, rue Samuel-Constant, Délices.  
 Arminjon, Pierre, hôtel Victoria, rue Pierre-Fatio, 11.  
 Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.  
 Babel, Antony, rue des Peupliers, 26.  
 Bally, Charles, avenue Pierre-Odier, 12.  
 Battelli, Frédéric, rue Eynard, 8.  
 Berguer, Georges, Promenade St-Antoine, 14.  
 Besse, Pierre, chemin du Châtelet, 6.  
 Bickel, Georges, route de Florissant, 12.  
 Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.  
 Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.  
 Borgeaud, Charles, Onex.  
 Bourquin, Maurice, avenue Bertrand, 9.  
 Bouvier, Bernard, rue des Granges, 4.  
 Bovet, Pierre, chemin de l'Escalade, 1.  
 Breitenstein, Jules, Cartigny.  
 Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.  
 Bujard, Eugène, place Claparède, 4.  
 Burky, Charles, avenue Peschier, 30.  
 Carry, Paul, rue Tœpffer, 10.  
 Chavanne, Louis, rue G.-Leschot, 1.  
 Cherbuliez, Emile, avenue Petit-Senn, 32, Chêne-Bourg.  
 Cheridjian, Zareh, rue de l'Université, 8.  
 Chodat, Fernand, chemin Rieu, 9.  
 Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.  
 Choisy, Louis-Frédéric, rue du Soleil-Levant, 8.  
 Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.  
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.  
 Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Conches.  
 Cristiani, Hector, rue de Candolle, 26.  
 Delaquis, Ernest, avenue Gaspard-Vallette, 5.  
 Deonna, Waldemar, chemin des Fourches, par Chêne.  
 DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.  
 Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.  
 Fehr, Henri, route de Florissant, 110.  
 Ferrero, Guglielmo, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.  
 Folliet, Edouard, 56, quai des Eaux-Vives.  
 Franceschetti, Adolph, Boul. des Philosophes, 9.  
 François, Alexis, route de Florissant, 47.  
 Gaillard, John, rue G.-Leschot, 11.  
 Gampert, Auguste, rue Tœpffer, 11 bis.  
 Gautier, Pierre, rue de Beaumont, 3.  
 Gilbert, René, place Claparède, 3.  
 Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.  
 Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.  
 Guyénot, Emile, rue Bellot, 5.  
 Gysin, Marcel, boulevard de la Tour, 4.

- MM. Hersch, Liebmann, avenue Pierre-Odier, 18, Chêne-Bougeries.  
 Hochreutiner, B.-P.-Georges, rue St-Victor, 10.  
 Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.  
 Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.  
 Kaden, Erich-Hans, avenue de Miremont, 35.  
 Koenig, René, rue Charles-Bonnet, 4.  
 Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.  
 Leenhardt, Franz, ch. Arpillières, 3.  
 Lemaitre, Auguste, route des Acacias, 24.  
 Lendner, Alfred, rue Emile-Yung, 6.  
 Liebeskind, Wolfgang, quai Gustave-Ador, 44.  
 Logoz, Paul, rue Sénebier, 14.  
 Malche, Albert, quai Gustave-Ador, 12.  
 Martin, Paul-E., route de Florissant, 9.  
 Martin, Victor, boulevard des Tranchées, 42.  
 Meyer, Kurt-H., Les Troiselles, Genthod.  
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.  
 Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.  
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.  
 Naville, François, avenue de Champel, 16.  
 Oltramare, André, rue Carteret, 30.  
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.  
 Piaget, Jean, Les Cerisiers, Pinchat.  
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.  
 Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.  
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.  
 Reverdin, Henri, 2, rue du Puits-St-Pierre.  
 Richard, Albert, ch. de Chapeaurouge, 3, Crêts de Florissant.  
 Roch, Maurice, avenue Jules-Crosnier, 4.  
 RoCHAT, Ernest, avenue Léon-Gaud, 7.  
 Rossier, Edmond, avenue Dapples, 6, Lausanne.  
 Sausser-Hall, Georges, rue Michel-Chauvet, 12.  
 Sechehaye, Albert, rue de l'Université, 5.  
 de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Chêne-Bougeries.  
 Stueckelberg, Ernest-C.-G., avenue Bertrand, 5.  
 Terrier, Claudius, 29, chemin des Semailles, Grand-Lancy.  
 Thibaudet, Albert, avenue Ernest Hentsch, 9.  
 Thudichum, Georges, chemin de l'Escalade, 1.  
 Tiercy, Georges, avenue Riant-Parc, 15, Petit-Saconnex.  
 Töndury, Hans, Helvetiastrasse, 45, Berne.  
 Velleman, Antoine, avenue Marc-Monnier, 5.  
 Veyrassat, Jean-Alfred, rue du Colombier, 15.  
 Wavre, Rolin, rue Le Fort, 25.  
 Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.  
 Weber, Rodolphe, clos Belmont, 15.  
 Weigle, Jean, rue du Grand-Mézel, 4.  
 Wenger, Paul, avenue de Miremont, 35.  
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.  
 Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.

**CHARGÉS DE COURS**

- MM. Battelli, Maurice, rue Eynard, 8.  
 Baud-Bovy, Samuel, rue Dizerens, 19.

- MM. Gielly, Louis, rue de la Rôtisserie, 6.  
Hamburger, Louis, rue de l'Ancien-Port, 2.  
Karcevski, Serge, rue Emile-Yung, 11.  
Martin-Achard, Alexandre, rue Diday, 10.  
de Morsier, Georges, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.  
Paréjas, Edouard, route de Chêne, 43.  
Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.  
Valencien, Charles, rue du Pont-Neuf, 2, Carouge.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.  
Métral, Ernest, quai de l'Île, 15.  
Pfeeffli, François, rue de Candolle, 14.  
Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 6.

PRIVAT-DOCENTS

ET

MAITRES AU SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

- MM. Abauzit, Frank, rue Saint-Sébastien, 11 bis, Thonon (Haute-Savoie).  
Archinard, André, rue de la Plaine, 3.  
Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.  
Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.  
Baer, Jean, rue de la Violette, 3.  
Barbey, Edmond, rue Général-Dufour, 20.  
Baudoin, Charles, Saconnex-d'Arve.  
Benrubi, Isaac, avenue Luserna.  
Betchov, Nicolas, rue du 31-Décembre, 15.  
Boissonnas, Charles, rue de l'Athénée, 32.  
Bonnét, Joseph, avenue du Mervelet, 11, Petit-Saconnex.  
Bouchardy, François, boulevard Helvétique, 17.  
Brocher, Jacques, place Claparède, 5.  
Capitaine, Georges, avenue de Champel, 47.  
Castellani, Maria, Genève.  
Castiglione, Tommaso-Riccardo, avenue Henri-Mussard, 6.  
Cerny, Vaclav, rue Emile-Yung, 11.  
Chatillon, Fernand, rue Ferdinand-Hodler, 5.  
Cimerman, Chevel, rue Verte, 9.  
Comte, Ernest, rue de l'Université, 6.  
Cros, Edouard, rue Chaillet, 7, Fribourg.  
Cuendet, Georges, chemin de Miremont, 18.  
Dainow, Isaac, 6, Place Cornavin.  
Dérobert, Eugène, cours de Rive, 7.  
M<sup>lle</sup> Dorosz, Jadwiga, Genève.  
MM. Dottrens, Robert, Troinex.  
Dunand, Léon, chemin de l'Escalade, 8.  
M<sup>lle</sup> Duprat, Jeanne, cours de Rive, 6.

- MM. Flournoy, Henri, rue de Monnetier, 6.  
Forel, Oscar-Louis, Prangins, près Nyon, Vaud.  
Fournet, Charles, rue Frédéric-Amiel, 1.  
Friedheim, Ernest, 40, boul. de la Cluse.  
Frommel, Edouard, chemin Agasse, 28.  
Galopin, Raymond, cours des Bastions, 16.  
Georg, Alfred, avenue Dumas, 18.  
Golay, Jean, rue de la Plaine, 5.  
M<sup>me</sup> Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.  
MM. Grodensky, Michel, chemin de Miremont, 21 A.  
Gutzeit, Grégoire, rue Prévost-Martin, 42.  
Hassler, Otto, chalet du Jura, avenue des Ormeaux, Petit-Lancy.  
Heinis, Hugo, rue des Pitons, 30.  
Held, A.-J., rue Adrien-Lachenal, 1.  
Hellmund, Heinrich, Malagnou, 6.  
Isnard, Emmanuel, Bonneville (Haute-Savoie).  
Jakiel, Albin, rue des Maraîchers, 44.  
M<sup>me</sup> Kamenski, Anna, rue Cherbuliez, 2.  
MM. Lagotala, Henri, avenue Mon Repos, 8.  
Langenbach, Edmond, quai Ecole-de-Médecine, 10.  
Ledermann, László, boulevard des Philosophes, 26.  
Lévy, Fernand, rue de St-Jean, 90.  
Lombard, Augustin, promenade St-Antoine, 16.  
M<sup>lle</sup> Long, Pauline, chemin Liotard, 45.  
MM. Lugin, Jean-Philippe, avenue William-Favre, 24.  
Mantchik, Herz, rue de la Corraterie, 20.  
Martin-Du Pan, Charles, rue Sénebier, 20.  
Meili, Richard, chemin de Gilly, Grand-Lancy.  
Meyer-Lindenberg, Hermann, 8, chemin des Chalets.  
Minod, Marcel, Grand'Rue, 17.  
Mitskovitch, Rista, rue Saint-Victor, 8.  
Morel, Ferdinand, chemin de Grange-Falquet, 26.  
Mozer, J.-Jacques, boulevard des Philosophes, 28.  
Ody, François, cours des Bastions, 10.  
Oltamare, John-Henri, rue de Candolle, 16.  
Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.  
Paillard, Henri-Charles, rue Saint-Léger, 5.  
Pasdermadjian, H., rue Bergalonne, 6.  
Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.  
Piotrowski, Georges, rue Lévrier, 9.  
Pronier, Ernest, boul. des Philosophes, 15.  
Roget, François-Frédéric, route de Florissant, 2.  
Rossier, Paul, rue Charles-Giron, 13.  
Rouillet, Maurice, Tour-Maitresse, 6.  
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.  
Ruchon, François, rue Lévrier, 3.  
Rutishauser, Erwin, boulevard de la Cluse, 40.  
Saini, Hugo, La Chaumine, Petit-Lancy.  
Saloz, Charlie, avenue Marc-Monnier, 1.  
Saussure, Raymond de, Tertasse, 2.  
Schamès, Léon, rue du Roveray, 3.  
Sciounoff, François, Hôpital Cantonal.  
Stephani, Jacques, Montana.  
Suss, Jude, rue Micheli-du-Crest, 2.

- MM. Susz, Bernard, La Rippaz, Vandœuvres.  
Tanner, Henri, chemin du Point-du-Jour, Petit-Saconnex.  
Tremelloni, Roberto, Genève.  
Waegeli, Charles, rue de l'Athénée, 31.  
Wakker, Charles-H., Conches.
- M<sup>lle</sup> Welt, Ida, La Résidence, route de Florissant.
- MM. Wyss-Chodat, Fernand, rue de Candolle, 26.  
Zbinden, Louis, avenue de la Grenade, 6.  
Ziégler, Henri de, rue de l'École-de-Médecine, 14.

---

**Secrétaire de l'Université :**

M. Archinard, André, docteur en droit, chemin de l'Escalade, 1.

**Caissier-comptable de l'Université :**

M. Mossaz, John, rue Général-Dufour, 20.

**Commis :**

MM. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.  
Michaud, Gustave, rue de la Servette, 36.

---

**Appariteur des Facultés :**

M. Brisselet, Paul, boulevard de la Cluse, 40.

---

**Huissier-concierge :**

M. J. Gex, rue des Peupliers, 6.

---

**Concierges :**

- |   |   |
|---|---|
| M. Rémy, Edouard, Ecole de Chimie                                 | M. Chauffat, Pierre, Polyclinique.                  |
| M <sup>me</sup> Becchio, Julie, Ecole de Médecine.                | M. Charles Burky, Institut d'Hygiène.               |
| M <sup>me</sup> Brisselet-Chollet, Hélène, Institut pathologique. | M <sup>me</sup> Grosfort, Clotilde, Inst. Dentaire. |
| M <sup>me</sup> Ludy, Emma, Maternité.                            | M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale.       |
| M. Regard, Marin, Clinique infantile.                             | M. Vallier, John, Observatoire.                     |

